

Rapport Cerf 2014 -2015

Un document rédigé conjointement par le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole et le Département de la Nature et des Forêts

Novembre 2015 - Version 1.0 -





1. Préface

La gestion du Cerf en Wallonie mobilise de nombreuses ressources. Cette espèce patrimoniale, symbole des forêts ardennaises, fait l'objet de toutes les attentions, notamment parce qu'elle est la seule espèce pour laquelle un plan de tir est établi annuellement. Ce plan de tir est quantitatif et qualitatif. Son objectif est donc d'atteindre des effectifs de population en adéquation avec le milieu tout en respectant la structure de la population en termes d'âge et de sexe. A ces lignes directrices imposées par l'Administration s'ajoutent les recommandations des Conseils cynégétiques pour la gestion des cerfs boisés.

La motivation de ce deuxième rapport sur le Cerf réside dans la volonté d'informer les gestionnaires mais aussi un public plus large de la situation actuelle en termes de résultats du tableau de chasse de la saison écoulée et de l'effet induit par ce prélèvement sur la population présente en 2015.

C'est l'occasion de dresser un nouveau bilan par conseil cynégétique, soit l'unité géographique de gestion, pour la saison de chasse 2014-2015, en termes de taux de réalisation du plan de tir, d'effectifs prélevés, de structure de la population prélevée et de développement des trophées. A la même échelle géographique sont détaillées les tendances de l'évolution des populations mesurées au printemps 2015 et les estimations de population qui en découlent.

Les méthodes détaillées dans le rapport précédent ne sont pas reprises dans ce document, mais un lien vous permet d'accéder facilement à celles-ci à partir du document pdf.

Trois nouveaux chapitres sont proposés dans ce rapport. Ils concernent :

- le projet d'installation d'un réseau d'enclos-exclos qui sera mis en place dès 2016 sur une partie de l'aire de répartition du Cerf, afin d'objectiver au mieux la pression exercée par les ongulés sauvages sur le renouvellement de la forêt;
- l'analyse génétique des cerfs prélevés à la chasse en vue d'examiner l'état de conservation génétique de la population wallonne, avec l'aide de l'Institut des Sciences de la Vie (UCL);
- les résultats du suivi sanitaire exercé par le Réseau de Suivi sanitaire de la Faune sauvage (ULg-FMV) sur le Cerf.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Novembre 2015

Annick TERNEUS, Directrice Michel VILLERS, Directeur

Direction de la Nature et de l'Eau (DEMNA) Direction de la Chasse et de la Pêche (DNF)



Photo V. Fichefet







2. Remerciements

Les auteurs de ce rapport remercient vivement :

- Les services extérieurs du Département de la Nature et des Forêts pour la collecte des données (constats de tir et taux d'écorcement) et l'encodage au travers de DBCentrale et EFOR.
- Les services centraux du Département de la Nature et des Forêts pour la gestion et la mise à disposition de ces données, ainsi que les agents de Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole impliqués dans ce rapport.
- Les conseils cynégétiques, chasseurs et gardes particuliers pour leur implication dans les comptages aux phares et leur contribution déterminante à l'appréciation qualitative des tableaux de chasse : bilans annuels avec exposition des résultats, ceux-ci incluant, pour les cerfs mâles, à la fois l'analyse de l'âge (Roger Buchet) et la mensuration des trophées selon des normes internationales via la « Commission nationale belge pour la Mensuration des Trophées ».

Coordination du rapport Cerf 2014-2015 :

Michel VILLERS (DNF) et Alain LICOPPE (DEMNA)

Ont collaboré à la rédaction du présent document :

Pour le **DNF** – Direction de la Chasse et de la Pêche : Valérie DURAN, Fabian PETIT et Michel VILLERS Pour le **DEMNA** – Direction de la Nature et de l'Eau : Sabine BERTOUILLE, Violaine FICHEFET, Alain LICOPPE, Julien LIEVENS, Céline MALENGREAUX et Benoît MANET

Pour l'**Ulg** – Réseau de suivi sanitaire de la faune sauvage, Faculté de Médecine vétérinaire : Annick LINDEN

Pour l'UCL – Institut des Sciences de la Vie : Marie-Christine FLAMAND

Travail d'édition :

Violaine FICHEFET

Pour citer ce rapport :

Bertouille, S., Duran, V., Fichefet, V., Flamand, M.-C., Licoppe, A., Lievens, J., Linden, A., Malengreaux, C., Manet, B., Petit, F., Villers, M. 2015. Rapport Cerf 2014-2015. SPW / DGO3 / DEMNA et DNF, Gembloux. 76 p.







3. Table des matières

1. Préface	
2. Remerciements	
3. Table des matières	
4. Table des Figures	5
5. Table des Tableaux	θ
Chapitre 1 Contexte	
1. Données bioclimatiques	
2. Législation relative à la chasse au Cerf	
Chapitre 2 Plans de tir et réalisations	
1. Introduction	g
2. Taux de réalisation des plans de tir à l'échelle régionale	11
3. Taux de réalisation des plans de tir à l'échelle des conseils cynégétiques	12
4. Procédés de tir et animaux retrouvés morts par classe d'animaux	14
Chapitre 3 Analyse quantitative et structurelle du tableau de chasse	16
1. Analyse de la répartition des différentes classes d'animaux dans le prélèvement réalisé au nive	au de la Wallonie 1
A. Proportion de boisés et de non-boisés17	
B. Proportion de biche(tte)s et de faons18	
C. Proportion de petits cerfs, grands cerfs et cerfs de classe indéterminée 19	
D. Proportion de faons mâles, faons femelles et faons de sexe indéterminé 20	
2. Analyse de la répartition des différentes classes d'animaux dans le prélèvement réalisé au sein	
secteurs de conseils cynégétiques	21
A. Proportion de boisés, biche(ette)s et faons21	
B. Proportion de daguets, de petits cerfs hors daguets et de grands cerfs 22	24
Chapitre 4 Biométrie	
1. Masse corporelle	
2. Age des cerfs boisés	
3. Cotations CIC	28
A. Cotations CIC en fonction de l'âge28 B. Proportion de cerfs médaillés30	
C. Tendances et faits marquants34	
Chapitre 5 Taux d'écorcement	36
Chapitre 6 Indice Nocturne d'Abondance 2015 (INA)	
1. Bref rappel de la méthodologie	
Indicateurs de pertinence	
3. Evolution de la population	
Chapitre 7 Evolution de la population en 2015	
Chapitre 8 Un réseau d'Enclos – Exclos en Wallonie	
1. Introduction : Pression n'est pas déséquilibre	
2. Le chaînon manquant : un nouvel indicateur de pression sur la flore forestière	
3. Un réseau d'Enclos-Exclos à l'échelle wallonne	
4. Préalable indispensable à la localisation des dispositifs : Déterminer l'objectif sylvicole	
5. Localisation et installation des dispositifs	
6. Mesures et seuils de tolérance	
Chapitre 9 Vérification du patrimoine génétique des cerfs prélevés à la chasse	
Chapitre 10 Surveillance sanitaire de l'espèce Cerf en Wallonie	
1. Description du Réseau	
2. Maladies étudiées chez le Cerf élaphe	
A. Tuberculose bovine57	50
B. Paratuberculose	
C. Brucellose bovine59	
D. Maladies émergentes à transmission vectorielle 59	
3. Causes de mortalité chez le Cerf en Wallonie - Résultats 2014	60
A. Cerfs trouvés morts60	
B. Cerfs achevés pour raisons sanitaires63	
4. Conclusions sur les bilans sanitaires	65
Conclusion générale	66
Annexes	68





4. Table des Figures

Figure 1 : Evolution du nombre de cerfs tirés et
retrouvés morts en Wallonie9
Figure 2 : Densité de cerfs prélevés (chasse ou autre
cause de mortalité) par 1000 ha de forêt et par conseil
cynégétique10
Figure 3 : Evolution des minima en cerfs non-boisés
imposés dans les plans de tir au niveau régional en
parallèle avec l'évolution du nombre de cerfs prélevés et
retrouvés morts
Figure 4 : Evolution des minima en cerfs boisés imposés
dans les plans de tir au niveau régional en parallèle avec
l'évolution du nombre de cerfs boisés prélevés et
retrouvés morts11
Figure 5 : Taux de réalisation des minima en cerfs non-
boisés imposés pour les différents (secteurs de) conseils
cynégétiques
Figure 6 : Taux de réalisation des minimas en cerfs boisés
imposés pour les différents (secteurs de) conseils
cynégétiques
Figure 7 : Proportions de grands cerfs, de petits cerfs, de
biche(tte)s et de faons tirés ou retrouvés morts (pour
chaque catégorie : nombre d'individus et pourcentage).
Figure 8 : Proportion de boisés et de non-boisés tirés ou
retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015 17
Figure 9: Evolution de la proportion de boisés,
biche(tte)s et faons tirés ou retrouvés morts en région
wallonne durant les saisons de chasse 2000-2001 à 2014- 2015
Figure 10 : Proportion de biche(tte)s et de faons tirés ou
retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015 18
Figure 11 : Evolution de la proportion de biche(tte)s et
de faons tirés ou retrouvés morts en Wallonie durant les
saisons de chasse 2000-2001 à 2014-2015 18
Figure 12: Proportion de petits cerfs, grands cerfs et
boisés indéterminés tirés ou retrouvés morts durant la
saison de chasse 2014-2015
Figure 13 : Evolution de la proportion de petits et de
grands cerfs tirés ou retrouvés morts en Wallonie durant
les saisons de chasse 2000-2001 à 2014-2015
Figure 14 : Proportion de faons mâles, femelles et de
sexe indéterminé tirés ou retrouvés morts durant la
saison de chasse 2014-201520
Figure 15: Evolution du nombre de faons mâles, faons
femelles et faons de sexe indéterminé tirés ou
Figure 16 : Nombre de faons, biche(tte)s et cerfs boisés
tirés ou trouvés morts par (secteur de) conseil
Figure 17: Proportion de biches prélevées par rapport
au nombre de cerfs non-boisés prélevés dans les conseils
cynégétiques (au moins 30 non-boisés prélevés) 22
Figure 18: Proportion de grands cerfs, petits cerfs hors
daguets et daguets tirés ou trouvés morts durant la
saison de chasse 2014-2015 par conseil et secteur de

consen cynegetique ayant thes au mons 13 cens boises
23
Figure 19: Distribution des petits cerfs dont l'âge a été
déterminé (35 % des cerfs hors daguets) dans les
différentes classes d'âge en fonction de l'âge26
Figure 20 : Distribution des grands cerfs en fonction de
l'âge
Figure 21 : Proportion des grands cerfs dont l'âge a été
analysé par rapport aux grands cerfs tirés et retrouvés 27
Figure 22 : Proportion de grands cerfs de 9 ans et plus
par rapport aux grands cerfs tirés et retrouvés morts27
Figure 23 : Répartition des cerfs de 180 points CIC et plus
selon les tranches d'âge (nombre ; pourcentage)28
Figure 24 : Age moyen des cerfs récoltés lors de ces 10
dernières années et atteignant au minimum 180 points
CIC
Figure 25 : Distribution en fonction de l'âge des cerfs de
180 points et plus prélevés en 201429
Figure 26 : Evolution du nombre de cerfs boisés, grands
cerfs et cerfs médaillés de bronze prélevés depuis 2005
30
Figure 27 : Nombre de cerfs médailles d'argent et d'or
(plus de 180 points) tirés ou trouvés morts depuis 2004
30
Figure 28 : Nombre de médailles de bronze, d'argent et
d'or par conseil cynégétique32
Figure 29: Densité (par 1000 ha) de grands cerfs, de
cerfs médaillés argent et or et de cerfs de 9 ans et plus
prélevés dans les différents conseils cynégétiques33
Figure 30 : Evolution de la proportion des différentes
catégories de médailles sur 2 périodes de 5 ans34
Figure 31: Représentation (médiane, distribution et
valeurs atypiques) des poids et longueur moyenne des
perches (LMP) des cerfs cotés lors de la saison 201435
Figure 32 : Pour la période 2011-2015, évolution du taux
d'écorcement corrigé en fonction de la couche de neige
(symboles rouges: augmentation, jaunes : stabilité, verts
: diminution) et moyenne du taux d'écorcement absolu
(du plus clair : écorcement faible ; au plus foncé
écorcement fort) par massif. La carte des secteurs de
conseil cynégétiques est superposée aux massifs de
référence37
Figure 33: Ensemble des parcours « Indice Nocturne
d'Abondance » effectués en 2015 (une couleur par
(secteur de) conseil cynégétique)43
Figure 34 : Tendance de l'évolution des populations des
cerfs entre 2013 et 2015 par (secteur de) consei
cynégétique en distinguant les résultats obtenus par INA
(vert) et les autres méthodes (mauve orange)44
Figure 35: densité estimée de cerfs par 1000 ha de forêt
et par (secteur de) conseil cynégétique au printemps
2015





Figure 37: Localisation géographique (centroïde du triage DNF) par conseil cynégétique des cerfs (n = 208)

dont l'origine a été contrôlée durant l'anne	ée cynégétique
2014-2015	54
Figure 38 : Distribution des causes de mor	talité des Cerfs
en 2014	61

5. Table des Tableaux

Tableau 1: Proportions de grands cerfs, de petits cerfs, de boisés, de biche(tte)s et de faons morts en raison du Tableau 2 : Nombre de faons dont la masse corporelle (MC) a été mesurée, estimée ou pour lesquels il n'y a Tableau 3 : Nombre d'échantillons et masses corporelles moyennes corrigées au 8 novembre dans les conseils participants.......25 Tableau 4 : Nombre de cerfs par catégorie de médaille et par tranche d'âge ventilé par conseil cynégétique 31 Tableau 5 : Statistiques de tirs des cerfs boisés ventilées dans 13 conseils cynégétiques par ordre croissant de superficie 33 Tableau 6 : Palmarès historique des 10 premiers cerfs prélevés en Belgique. Les données de la dernière saison de chasse apparaissent en couleur. 35 Tableau 7 : Niveau de sensibilité à l'écorcement, taux d'écorcement frais moyen (2011 à 2015), tendance du

taux d'écorcement corrigé (2011-2015), niveau de signification (p<0.1) par massif de référence et correspondance38 **Tableau 8** : Critères de pertinence pour l'Indice Nocturne d'Abondance 201541 Tableau 9 : Effectifs de population estimés avant naissance par (secteur de) Conseil cynégétique.45 Tableau 10 : Nombre de dispositifs à installer en 2016 par (secteur de) Conseil cynégétique.....50 Tableau 11 : Principales maladies (ou agents pathogènes) étudiées chez le Cerf élaphe en Wallonie. 56 Tableau 12: Données concernant l'origine, la date de découverte et la cause de mort des Cerfs trouvés morts en 2014 / (n = 22)......62 Tableau 13 : Données concernant l'origine, la date de tir et les résultats d'analyse des Cerfs achevés en 2014 / (n = 21)63

Remarque : La liste reprenant les différentes abréviations utilisées pour nommer les (secteurs de) conseils cynégétiques est présentée en Annexe 1, page 67







Chapitre 1 Contexte

Michel Villers

1. Données bioclimatiques

L'hiver 2013-2014 avait été marqué par une douceur jugée exceptionnelle par l'IRM¹ et de faibles précipitations. L'hiver 2014-2015 est revenu dans la norme au niveau des températures ainsi que des précipitations, avec maintien prolongé d'une couche de neige en altitude.

Avant cela, un été pluvieux et un automne 2014 marqué par des températures élevées (le 2ème plus chaud enregistré par l'IRM) et de précipitations relativement faibles ont permis de prolonger la saison de végétation. Les fructifications ont été très abondantes en hêtraie, y compris en Ardenne. Les zones situées dans des dépressions ou des cuvettes ont quant à elles présenté beaucoup moins de fruits forestiers.

Le printemps 2015 est marqué par une reprise de végétation logiquement plus tardive qu'en 2014, mais avec un développement rapide grâce à une insolation particulièrement favorable.

Des informations météorologiques locales plus précises peuvent être consultées dans le bilan de l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (SPW/DGO3/DEMNA Direction du Milieu Forestier)².

1 http://www.meteo.be/meteo/view/fr/6042923-Climat+actuel+en+Belgique.html 2http://owsf.environnement.wallonie.be/fr/15-10-2015decouvrez-nos-bilans-climatique-et-agroclimatique-du-moisde-septembre-2015.html?IDD=4964&IDC=5905

2. Législation relative à la chasse au Cerf

Lors de la saison de chasse 2014-2015, la chasse au Cerf était réglementée pour l'essentiel par deux arrêtés du Gouvernement wallon.

La période d'ouverture de la chasse au Cerf était fixée par <u>l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2011 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016.</u>

La délivrance des plans de tir pour la chasse au Cerf était quant à elle organisée par <u>l'arrêté de l'Exécutif</u> <u>régional wallon du 22 avril 1993 relatif au Plan de tir pour la chasse au Cerf.</u>

Il est toutefois à relever que le Gouvernement a pour cette saison de chasse 2014-2015 encore dérogé à son arrêté du 12 mai 2011 en adoptant le 18 décembre 2014 un arrêté temporaire autorisant une prolongation de la chasse à l'approche et à l'affût du Cerf durant le mois de janvier 2015, les grands cerfs boisés ne pouvant toutefois être prélevés en janvier que si les minima en cerfs boisés n'avaient pas été atteints au 31 décembre 2014.

Pour être complet, on notera enfin que <u>l'arrêté du</u> Gouvernement wallon du 27 février 2014 relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques impose à ceux-ci de fixer dans leur règlement d'ordre intérieur les modalités d'élaboration des demandes de plan de tir, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ainsi que les modalités d'exécution des plans de tir. Cette obligation existait déjà dans l'arrêté précédent que l'arrêté du 27 février 2014 remplace (Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mai 1996 fixant les conditions et la procédure d'agrément des conseils





cynégétiques) et a pour objectif d'assurer des prélèvements conduisant vers un équilibre des sexes et un étalement pyramidal des classes d'âges au sein des populations de cerfs gérées par les différents conseils cynégétiques







Chapitre 2 Plans de tir et réalisations

Valérie Duran et Sabine Bertouille

1. Introduction

Depuis 1989, la chasse de l'espèce Cerf est soumise à l'obtention préalable d'un plan de tir délivré par l'administration. En 2001, le législateur a décidé de réserver le tir des cerfs boisés aux territoires de chasse regroupés en conseils cynégétiques agréés, ce qui a permis aux chasseurs de pouvoir développer une véritable gestion quantitative et qualitative des populations de cerfs en prenant davantage en considération les exigences liées à la biologie du Cerf, notamment en termes de déplacements sur des surfaces qui dépassent souvent largement la taille d'un seul territoire de chasse.

Les conseils cynégétiques (Annexe 1) doivent fixer des règles susceptibles d'assurer notamment un équilibre des sexes et un étalement pyramidal des classes d'âges au sein des populations de cerfs dont ils coordonnent la gestion. L'existence de 3 types de bracelets à placer sur tout animal tiré (blancs pour

les biches et les faons, mauves pour les petits cerfs et rouges pour les grands cerfs) participe à cet objectif et vise une meilleure distinction des catégories d'âge afin notamment de préserver des grands cerfs et donc d'assurer le vieillissement des cerfs boisés.

Après une croissance constante des prélèvements jusqu'en 2010-2011, saison cynégétique durant laquelle 6588 cerfs ont été prélevés, on note depuis une diminution assez nette (Figure 1). Au total, 5024 cerfs ont été prélevés ou retrouvés morts en Wallonie lors de la saison de chasse 2014 - 2015, ce qui représente une chute d'environ 25% en 4 ans.

La densité de cerfs prélevés, qui est fonction de la taille de la population et de l'importance du plan de tir, est hétérogène à l'échelle de l'aire de répartition de l'espèce (Figure 2).

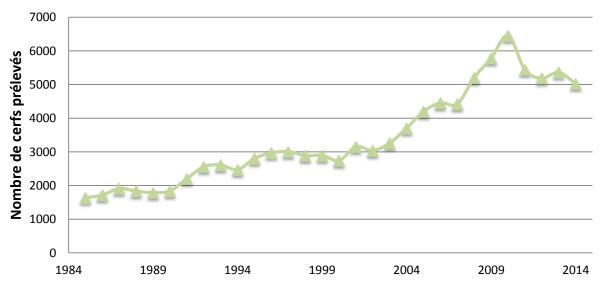


Figure 1 : Evolution du nombre de cerfs tirés et retrouvés morts en Wallonie







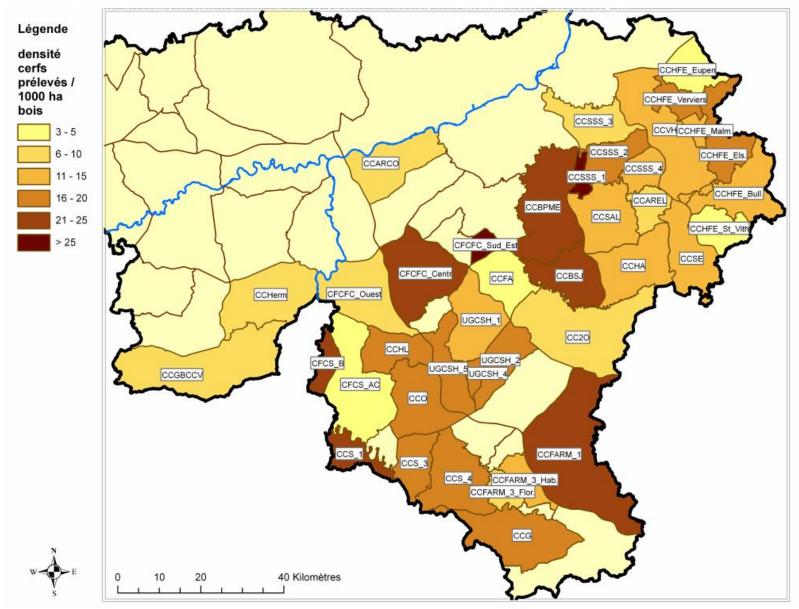


Figure 2 : Densité de cerfs prélevés (chasse ou autre cause de mortalité) par 1000 ha de forêt et par conseil cynégétique ou secteur de conseil cynégétique (saison de chasse 2014-2015)

2. Taux de réalisation des plans de tir à l'échelle régionale

Jusqu'à la saison 2010-2011, on note que le nombre de cerfs non boisés prélevés est supérieur à la somme des impositions individuelles des conseils. Localement, il existait cependant des déficits par rapport aux plans de tir imposés à certains conseils cynégétiques ou certains secteurs. Depuis la saison 2011-2012, on observe que le nombre de cerfs nonboisés prélevés est systématiquement inférieur à la somme des minima imposés et ce malgré une baisse de l'imposition globale (Figure 3).

D'une manière générale, les prélèvements en cerfs boisés sont toujours largement supérieurs à la somme des impositions. Traditionnellement, il n'était pas nécessaire de fixer des impositions minimales dans cette catégorie d'animaux, les cerfs boisés étant généralement suffisamment convoités par les chasseurs. Cependant, à partir de la saison 2010-2011, outre la hausse du minimum de cerfs boisés imposé dans certains conseils, on note que l'administration a commencé à fixer de manière plus systématique des minima à des conseils cynégétiques qui jusque là ne recevaient aucune imposition en cerfs boisés.

Comme pour les cerfs non-boisés, on note que tant les impositions minimales en cerfs boisés que le nombre de cerfs boisés prélevés sont en baisse constante en Wallonie depuis le pic de la saison 2010-2011 (Figure 4).

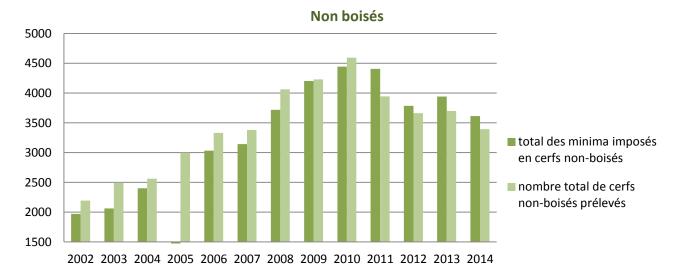


Figure 3 : Evolution des minima en cerfs non-boisés imposés dans les plans de tir au niveau régional en parallèle avec l'évolution du nombre de cerfs prélevés et retrouvés morts

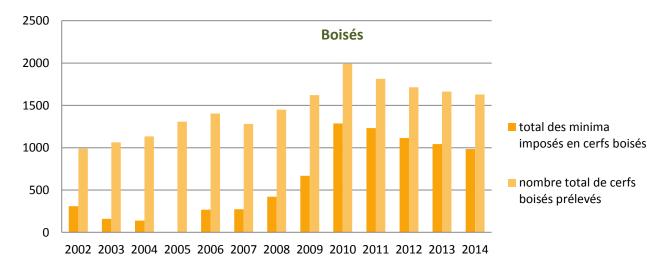


Figure 4: Evolution des minima en cerfs boisés imposés dans les plans de tir au niveau régional en parallèle avec l'évolution du nombre de cerfs boisés prélevés et retrouvés morts







3. Taux de réalisation des plans de tir à l'échelle des conseils cynégétiques

L'analyse du taux de réalisation des minima en cerfs non-boisés imposés par (secteur de) conseil cynégétique indique que, lors de la saison cynégétique 2014-2015, seuls 28 % d'entre eux ont atteint ou dépassé l'objectif (100 %) fixé dans leur plan de tir (Figure 5). Sont pris en compte les plans de tir imposant un minimum d'au moins 15 cerfs non-boisés.

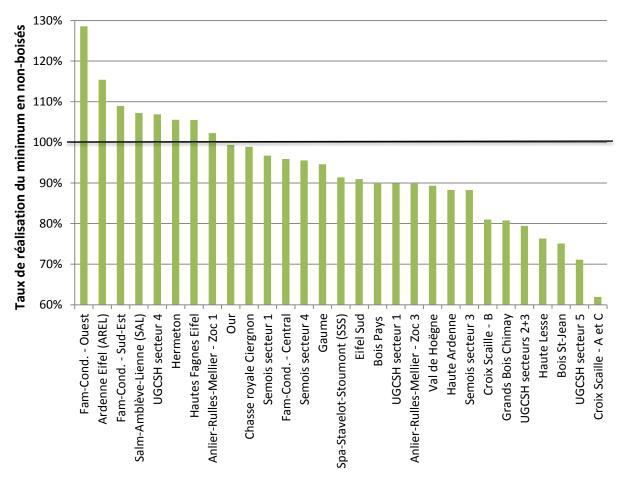


Figure 5 : Taux de réalisation des minima en cerfs non-boisés imposés pour les différents (secteurs de) conseils cynégétiques





En ce qui concerne les cerfs boisés, on observe, lors de la saison cynégétique 2014-2015, que les trois quarts des (secteurs de) conseils ont atteint ou

dépassé l'objectif (100 %) fixé dans leur plan de tir (Figure 6). Sont pris en compte les plans de tir imposant un minimum d'au moins 10 cerfs boisés.

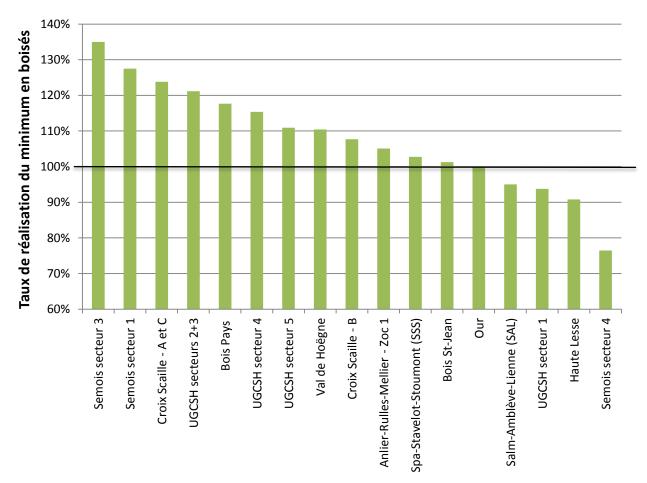


Figure 6 : Taux de réalisation des minimas en cerfs boisés imposés pour les différents (secteurs de) conseils cynégétiques

4. Procédés de tir et animaux retrouvés morts par classe d'animaux

Les causes de mortalité sont présentées ici en distinguant entre les catégories de cerfs : grands cerfs, petits cerfs¹, biches et bichettes, et faons (Figure 7).

Une proportion équivalente de grands cerfs sont tirés à l'approche et à l'affût ou en battue. Cette proportion tombe à un tiers de petits cerfs, 15 % des biches et 20 % des faons tirés à l'approche et à l'affût.

Près de 20 % du total des grands cerfs ont été déclarés « retrouvés morts », qu'il s'agisse de mort réellement naturelle ou de cerfs blessés non retrouvés juste après le tir. Ces chiffres sont sans doute encore sous-estimés, en effet les mortalités naturelles ne font l'objet d'un constat de tir que si elles sont signalées à un agent du DNF.

Le taux de mortalité naturelle des petits cerfs est de l'ordre de 5 % pour la saison 2014-2015 et tout à fait comparable à celui des cerfs non-boisés.

La part de mortalité de l'ensemble des cerfs boisés (grands, petits ou retrouvés sans tête ou en repousse) correspond à 10% du total des boisés tirés ou retrouvés morts contre 9 % l'année passée.

Notons enfin que les proportions observées cette saison sont très similaires à celles observées lors de la saison 2013-2014.

http://environnement.wallonie.be/legis/dnf/chasse/chasse012.htm

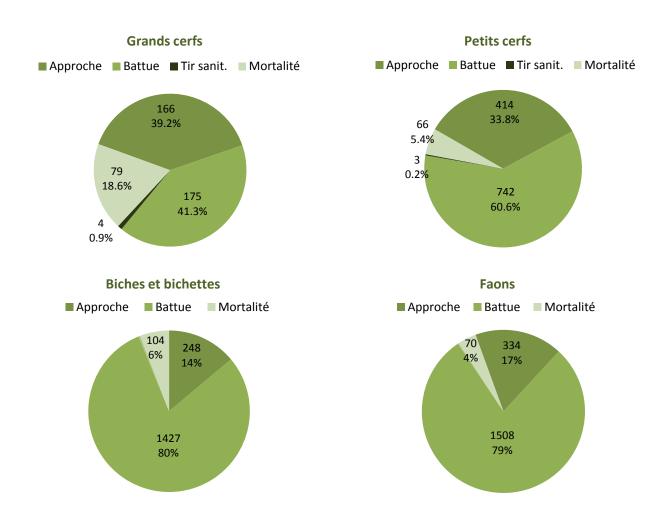


Figure 7 : Proportions de grands cerfs, de petits cerfs, de biche(tte)s et de faons tirés ou retrouvés morts (pour chaque catégorie : nombre d'individus et pourcentage).







¹ La catégorie « grand cerf » correspond à tous les cerfs boisés portant un double chandelier. La catégorie « petit cerf » correspond à tous les autres cerfs boisés. Définition légale :

Le Tableau 1 présente la part de mortalité due au braconnage ou au trafic routier pour les différentes classes d'animaux. Ainsi le braconnage avéré représente de 4 à 6 % de la mortalité et les collisions avec les voitures ou les trains (3 cas) sont responsables de 21 à 24 % de la mortalité constatée chez les petits cerfs, les biches et les faons. Les grands cerfs semblent moins se faire percuter par les voitures que les autres classes d'animaux. Notons dans les autres causes de mortalité dont l'origine a été détaillée, 4 cas d'animaux pris dans les clôtures, par les pattes ou les bois, 14 cas d'animaux retrouvés morts suite à une blessure par balle, 6 animaux visiblement morts de maladie, 5 cerfs morts en période de rut et un faon fauché par un engin agricole en juin.

Tableau 1 : Proportions de grands cerfs, de petits cerfs, de boisés, de biche(tte)s et de faons morts en raison du braconnage ou du trafic routier

	Braconnage	Trafic routier	Autres causes de mortalités	Total
Grands cerfs	3	7	70	80
Petits cerfs	4	14	48	66
Biches	5	20	59	84
Faons	3	15	52	70
Indéterminés	2	4	4	10
Total	17	60	233	310





Chapitre 3 Analyse quantitative et structurelle du tableau de chasse

Sabine Bertouille

1. Analyse de la répartition des différentes classes d'animaux dans le prélèvement réalisé au niveau de la Wallonie

Un total de 5024 animaux tirés ou retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015 ont fait l'objet d'un constat de tir : 3393 non-boisés, 1629 boisés, et 2 animaux de sexe indéterminé. Parmi les boisés, on dénombre 398 grands cerfs et 1220 petits cerfs auxquels s'ajoutent 11 cerfs retrouvés morts et pour lesquels la pointure n'a pas pu être identifiée (cerfs en repousse ou retrouvés sans tête). Pour rappel, 5364 animaux ont été prélevés durant la saison 2013-2014 (-6%).

Les non-boisés sont répartis en 1644 biches et bichettes et 1749 faons. Parmi les faons, 859 ont été déclarés faons mâles, 791 faons femelles et 99 sont de sexe indéterminé.

Parmi les animaux tirés ou retrouvés morts, le rapport des sexes est de 1 mâle pour 0,98 femelle.

Dans ce chapitre, nous allons analyser les proportions de tirs entre les différentes classes d'animaux, boisés (daguets, petits cerfs, grands cerfs) et non-boisés (biches et bichettes, faons mâles et femelles) et leurs évolutions depuis la saison 2000-2001 au niveau de la Wallonie, avant d'analyser les résultats de la saison au sein des conseils et secteurs de conseils cynégétiques.



Photo V. Fichefet







A. Proportion de boisés et de non-boisés

Les proportions de tir recommandées empiriquement pour les boisés et non-boisés varient entre un rapport de 2 non-boisés pour 1 boisé dans le cas de populations équilibrées au niveau du rapport des sexes et un rapport de 3 non-boisés pour 1 boisé quand il s'agit de rééquilibrer une population déficitaire en cerfs boisés.

Durant la saison 2014-2015, 68% de non-boisés et 32% de boisés ont été tirés ou retrouvés morts (Figure 8). Soit un rapport de 2,08 non-boisés pour 1 boisé.

La diminution du rapport de 2,23 en 2013-2014 à 2,08 cette saison reflète la baisse relative de la pression exercée sur les non-boisés par rapport aux boisés ces dernières années, imposée notamment par les plans de tir pour contrôler l'augmentation de la population lors de la première décennie des années 2000.

L'analyse de l'évolution des prélèvements (Figure 9) montre que celui-ci est toujours plus important en faons, puis en biches et bichettes et enfin en boisés. Mais la mortalité est deux fois plus élevée chez les boisés que chez les non-boisés (10 % contre 5%) si bien que la proportion en boisés prélevés n'a jamais été aussi importante qu'en 2014 et est presque égale à la proportion de biches et bichettes prélevées.

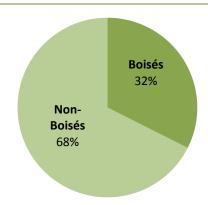


Figure 8 : Proportion de boisés et de non-boisés tirés ou retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015

Pour rappel, la proportion des boisés a été la plus faible durant les saisons 2007, 2008 et 2009. En 2007, il s'agissait alors d'une diminution du nombre absolu de boisés tirés cette saison-là. Les saisons 2008 à 2011 correspondaient par contre à une forte augmentation de la pression de tir des non-boisés faisant suite à une augmentation des quotas minima.

D'une manière générale depuis 2011, on observe un meilleur équilibre entre les 3 catégories prélevées puisque le tableau de chasse global en Wallonie tend davantage vers 1/3 boisés - 1/3 biche(tte)s - 1/3 faons.

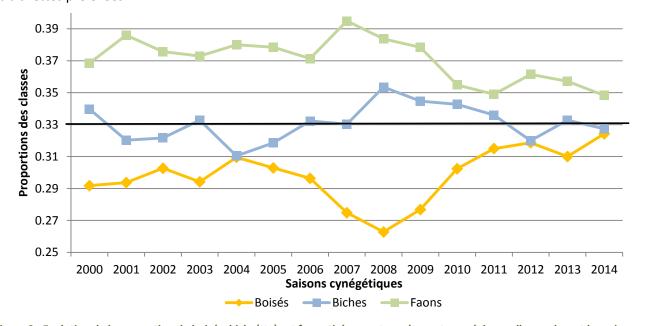


Figure 9 : Evolution de la proportion de boisés, biche(tte)s et faons tirés ou retrouvés morts en région wallonne durant les saisons de chasse 2000-2001 à 2014-2015.







B. Proportion de biche(tte)s et de faons

Dans un contexte de maîtrise voire de diminution des populations, le prélèvement devrait, pour être efficace et pour peu qu'il n'en résulte pas de faons orphelins, viser 50% de biches et 50% de faons

Durant la saison 2014-2015, 48,5% de biche(tte)s et 51,5 % de faons ont été tirés ou retrouvés morts (Figure 10). Soit un rapport de 1,06 faon pour 1 biche pour un rapport de 1,07 faon pour une biche la saison 2013-2014.

La part des biche(tte)s au sein des cerfs non-boisés oscille entre 45 et 49% depuis la saison de chasse 2000-2001 (Figure 11).

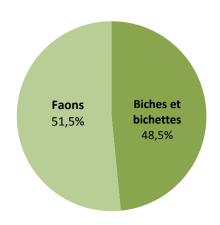


Figure 10: Proportion de biche(tte)s et de faons tirés ou retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015

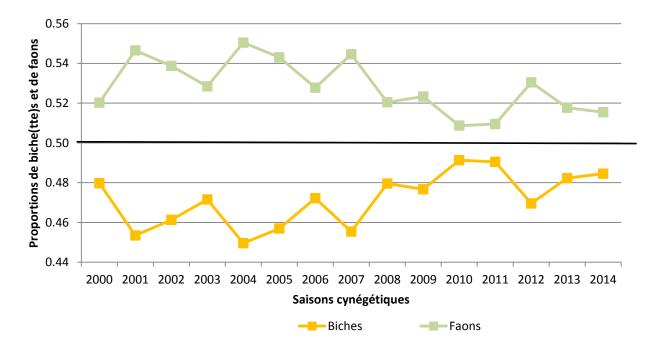


Figure 11: Evolution de la proportion de biche(tte)s et de faons tirés ou retrouvés morts en Wallonie durant les saisons de chasse 2000-2001 à 2014-2015





C. Proportion de petits cerfs, grands cerfs et cerfs de classe indéterminée

La répartition recommandée de petits et grands cerfs dans le prélèvement est empiriquement de 1 grand cerf pour 3 à 4 petits cerfs en fonction de la proportion respective de ces 2 classes de cerfs dans la population sur pied.

Durant la saison 2014-2015, les proportions des différentes catégories de cerfs boisés tirés ou retrouvés morts sont : 24,5% de grands cerfs, 74,9% de petits cerfs et 0,6% de cerfs dont la classe n'a pas pu être déterminée (Figure 12). Soit un rapport de 1 grand cerf pour 3,1 petits cerfs (2,9 la saison dernière).

Depuis la saison de chasse 2000-2001, le tir des boisés oscille entre 70 et 80% de petits cerfs pour 20 à 30% de grands cerfs (Figure 13).

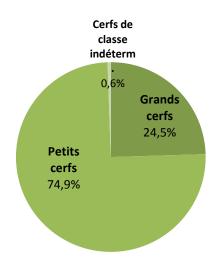


Figure 12 : Proportion de petits cerfs, grands cerfs et boisés indéterminés tirés ou retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015

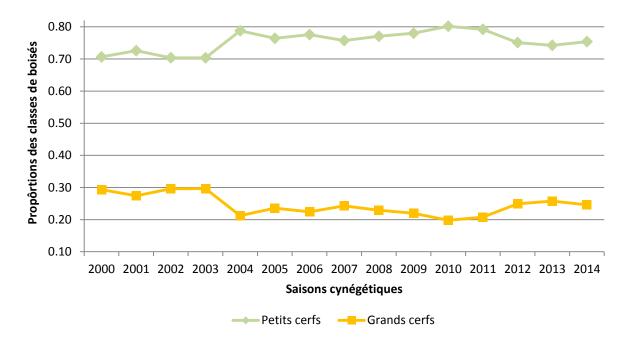


Figure 13 : Evolution de la proportion de petits et de grands cerfs tirés ou retrouvés morts en Wallonie durant les saisons de chasse 2000-2001 à 2014-2015.







D. Proportion de faons mâles, faons femelles et faons de sexe indéterminé

Un nombre plus important de faons mâles dans le prélèvement est récurrent. Il s'observe année après année depuis 19 ans à 3 exceptions près (durant les saisons 1995-1996, 1999-2000 et 2008-2009) (Figure 15).

En 2014-2015, 49,1% de faons mâles, 45,2% de faons femelles et 5,7 % de faons de sexe non déterminé ont été tirés ou retrouvés morts (Figure 14). Soit un rapport identique à la saison dernière de 1,09 faon mâle pour 1 faon femelle.

La proportion de tirs et mortalités des faons mâles est en moyenne de 5 % plus importante que celle des faons femelles sur l'ensemble des 20 dernières saisons de chasse. Ce qui laisse suggérer, si le tir des faons est bien aléatoire, que la population avant chasse est généralement composée de plus de faons mâles que de faons femelles.

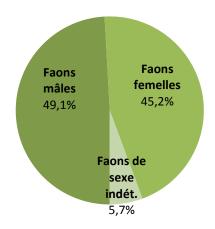


Figure 14 : Proportion de faons mâles, femelles et de sexe indéterminé tirés ou retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015

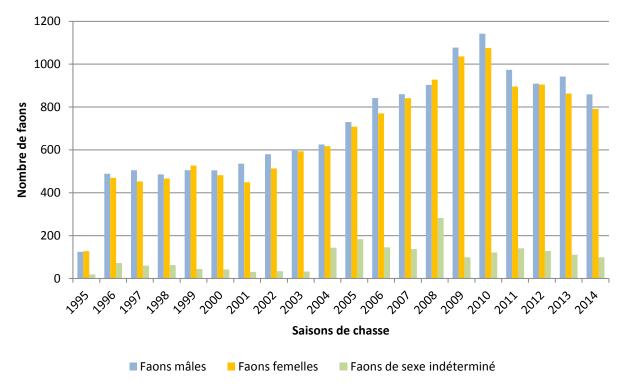


Figure 15 : Evolution du nombre de faons mâles, faons femelles et faons de sexe indéterminé tirés ou retrouvés morts en Wallonie de 1995 à 2014.





Analyse de la répartition des différentes classes d'animaux dans le prélèvement réalisé au sein des conseils et secteurs de conseils cynégétiques

A. Proportion de boisés, biche(ette)s et faons

Le nombre de faons, de biche(tte)s et de cerfs boisés tirés ou retrouvés morts a été analysé au niveau des différents conseils cynégétiques. Pour vérifier si les prélèvements se rapprochent des proportions préconisées de 1/3 boisés, 1/3 biche(ttes) et 1/3 faons, il suffit d'apprécier le degré d'alignement des bâtonnets d'un même secteur (Figure 16).

Le prélèvement d'une proportion de biche(tte)s inférieure à un seuil de 45-50% des non-boisés a pour effet de maintenir sur pied un plus grand

nombre de génitrices pouvant participer directement à l'accroissement de la population.

Si la proportion de biche(ttes) par rapport aux nonboisés est de 48,2 % au niveau de l'ensemble de la Wallonie, la Figure 17 montre une grande variabilité de cette proportion en fonction du (secteur de) conseil cynégétique. Cependant, les (secteurs de) conseils cynégétiques sur lesquels on tire peu d'animaux peuvent rencontrer des difficultés à respecter des proportions idéales au cours d'une seule saison de chasse.

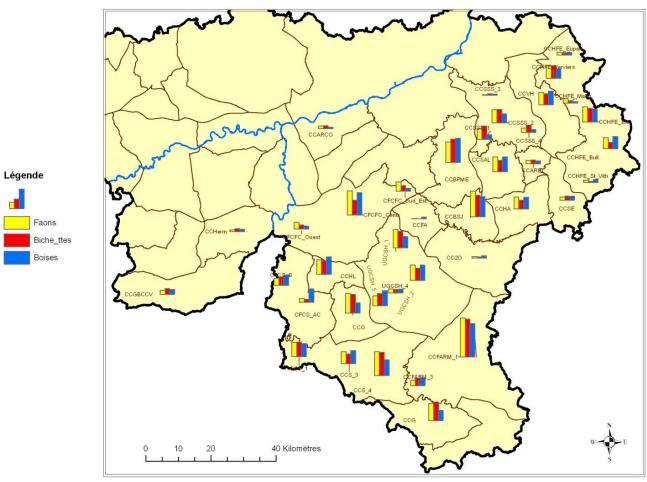


Figure 16 : Nombre de faons, biche(tte)s et cerfs boisés tirés ou trouvés morts par (secteur de) conseil cynégétique durant la saison 2014-2015







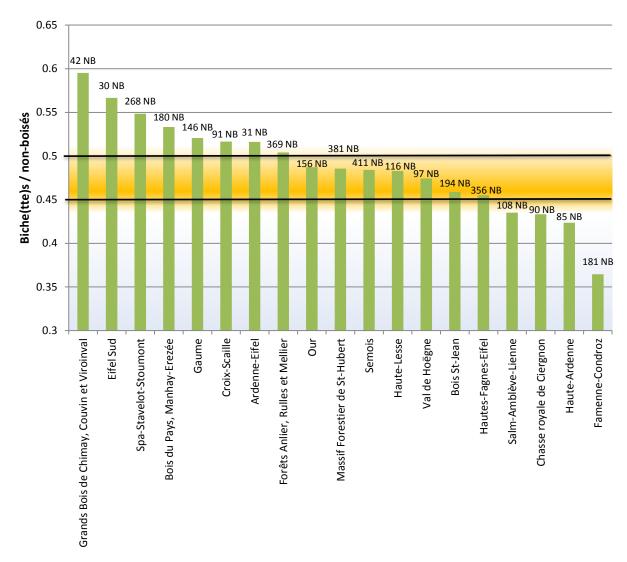


Figure 17 : Proportion de biches prélevées par rapport au nombre de cerfs non-boisés prélevés dans les conseils cynégétiques (au moins 30 non-boisés prélevés)

B. Proportion de daguets, de petits cerfs hors daguets et de grands cerfs

Pour les conseils cynégétiques ou secteurs de conseils cynégétiques ayant tiré au minimum 15 cerfs boisés, la proportion de grands cerfs, de petits cerfs (hors daguets) et de daguets tirés et retrouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015 est

illustrée à la Figure 18. Un tableau complet reprenant les mêmes statistiques pour l'ensemble des conseils et secteurs de conseils cynégétiques est présenté en Annexe 3.





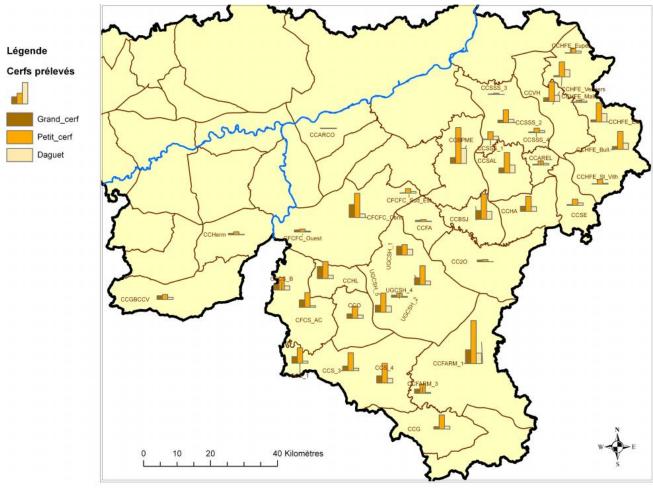


Figure 18 : Proportion de grands cerfs, petits cerfs hors daguets et daguets tirés ou trouvés morts durant la saison de chasse 2014-2015 par conseil et secteur de conseil cynégétique ayant tirés au moins 15 cerfs boisés.





Chapitre 4 Biométrie

Sabine Bertouille et Benoît Manet

1. Masse corporelle

La masse corporelle des faons et bichettes est une variable importante à mesurer et à analyser car elle joue un rôle clé dans la dynamique des populations.

Les faons dont la masse corporelle est plus importante en début d'hiver ont plus de chance de survivre à un hiver rigoureux. Différentes études ont montré l'influence de la densité de population, des conditions climatiques, des fructifications forestières et de la qualité de l'habitat (voir Pellerin et al. 2014¹ pour une revue bibliographique) sur la masse corporelle des faons.

De même, le taux de fertilité des bichettes dépend directement de sa masse corporelle. En dessous de 44 kg (poids éviscéré), elle n'ovule pas et au-delà de ce seuil sa probabilité d'entrer en œstrus augmente en fonction de sa masse corporelle (Bertouille et de Crombrugghe, 2002²).

En pratique, la masse corporelle est une donnée facile à obtenir sur les animaux prélevés à la chasse. Néanmoins, pour être utilisable, il est impératif que la classe d'âge³ et le sexe de l'animal soient correctement déterminés et que la pesée soit faite de façon précise.

Sur les 1650 faons prélevés durant la saison 2014-2015 et dont le sexe est connu, seules 300 valeurs (18.2%) de masse corporelle réellement mesurées ont été indiquées sur les constats de tir, 662 (40.1%) ont été estimées et 688 (41.7%) sont indisponibles (Tableau 2). La répartition de ces données par conseil cynégétique est présentée en annexe 3.Ces 300 individus pesés ont néanmoins été analysés et comparés aux résultats de la saison 2013-2014.

Pendant la période de chasse, la croissance des faons est linéaire. Elle est, en moyenne pour 2014, de 102 g par jour pour les faons mâles et de 93 g par jour pour les faons femelles (90 g/jour pour les faons mâles et 80 g/jour pour les faons femelles en 2013-2014). Les masses corporelles ont été corrigées en fonction de la date moyenne de tir (9 novembre en 2014-2015). Les faons mâles (45,8 kg) sont en moyenne significativement plus lourds de 3,5 kg que les faons femelles (42,2 kg). Les faons tirés en 2014-2015 sont en moyenne plus lourds de 3 kg pour les faons mâles et de 2,8 kg pour les faons femelles par rapport à ceux tirés en 2013-2014.

Cette différence correspond à une augmentation des masses corporelles des conseils les mieux représentés (plus de 20 données) se trouvant en région ardennaiseTableau 3) et pourrait s'expliquer par les fructifications importantes observées en 2014 dans cette région. En effet, cette augmentation de la masse corporelle moyenne ne se perçoit pas en Famenne-Condroz où les fructifications n'ont pas été plus abondantes que les années précédentes.

³ http://wildlifeandman.be/docs/memocerfrectoverso7.pdf







¹http://www.mammal-research.org/pdf/Pellerin2014.pdf

http://link.springer.com/article/10.1007%2FBF02192396#page-1

Tableau 2 : Nombre de faons dont la masse corporelle (MC) a été mesurée, estimée ou pour lesquels il n'y a aucune indication.

Faons	Total	MC pesée	MC estimée	pas de MC
Faons femelles	791	152	329	310
Faons mâles	859	148	333	378
Faons de sexe indéterminé	99	6	14	79
Total	1749	306	676	767

Tableau 3 : Nombre d'échantillons et masses corporelles moyennes corrigées au 8 novembre dans les conseils participants.

Pour les conseils cynégétiques comptant plus de 20 données, ceux dont la masse corporelle moyenne a augmenté de plus d'1 kg entre 2013-2014 et 2014-2015 sont surlignés en vert et ceux dont la masse corporelle moyenne a diminué de plus d'1 kg sont surlignés en rouge.

	Faons mâles					Faons fe	melles	
		2013 2014 2013			2013	2014		
Conseils cynégétiques	n	Moyenne	n	Moyenne	n	Moyenne	n	Moyenne
ССВРМЕ	3	49,9	6	45,6	3	41,1	9	39,9
CCBSJ	7	41,4	11	46,0	12	40,7	7	40,5
CCFARM							1	42,5
CCG	9	45,0	3	53,9	8	42,6	5	48,9
CCGBCCV	5	44,8	5	44,2	3	48,5	3	42,4
CCHA					2	47,2		
CCHERM	1	54,4	1	60,5	1	47,4	1	47,8
CCHFE	31	38,0	36	42,9	39	34,5	32	39,8
CCHL	8	36,2	6	46,8	2	40,6	9	40,6
CCL							1	45,1
CCO	1	36,6	6	48,4	1	46,8	4	42,3
CCOC			1	52,8				
ccs	21	44,0	20	46,5	27	40,2	19	43,6
CCSAL	1	51,4						
CCSSS	2	39,8			2	33,8	2	41,2
CFCFC	21	51,5	19	48,9	16	47,2	21	46,0
CFCS	12	45,9	9	46,3	16	42,2	8	41,1
CRCIER			2	46,7	2	43,2	3	43,5
UGCSH	29	39,1	17	43,5	22	34,4	17	40,2
Total	151	42,7	142	45,7	156	39,4	142	42,1

2. Age des cerfs boisés

L'âge de 57% des cerfs boisés tirés ou retrouvés morts a pu être déterminé soit par comptage des cernes de cément⁴, soit d'après la pointure pour les daguets. Ainsi, l'âge de 53% des **petits cerfs** a été déterminé (342 daguets et 307 autres petits cerfs, soit 649 animaux sur 1220) mais seulement 35% des petits cerfs non daguets (27% en 2013-2014). Les 649 petits cerfs qui ont été analysés étaient âgés de 1 à 16 ans. La fréquence des classes d'âge n'est cependant pas représentative de la situation,

puisque l'âge de 571 petits cerfs n'est pas connu et on peut supposer qu'il manque une proportion importante de cerfs dans les jeunes classes (Figure 19).

Par contre 71% des **grands cerfs** (282 sur 397) ont pu être analysés (66% en 2013-2014). La Figure 20 montre une distribution de fréquences en forme de cloche des différentes classes d'âge de 2 à 15 ans avec un pic compris entre 4 et 11 ans. On conseille généralement d'épargner les classes d'âge de 4 à 8 ans.

⁴ http://wildlifeandman.be/docs/Age-par-les-dents.pdf







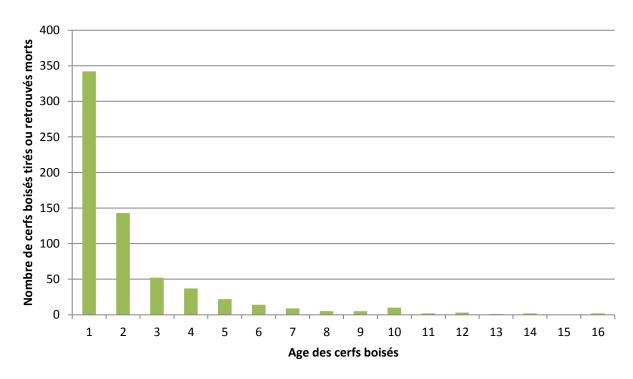


Figure 19 : Distribution des petits cerfs dont l'âge a été déterminé (35 % des cerfs hors daguets) dans les différentes classes d'âge en fonction de l'âge.

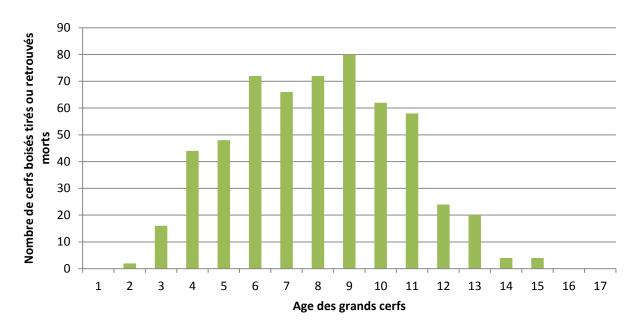


Figure 20 : Distribution des grands cerfs en fonction de l'âge.

La proportion de grands cerfs dont l'âge a pu être déterminé varie en fonction des conseils cynégétiques (Figure 21). Dans le règlement d'ordre intérieur de certains conseils le tir des grands cerfs

est conditionné par l'âge et/ou la longueur des merrains. De ce fait, une plus grande proportion de grands cerfs est analysée.



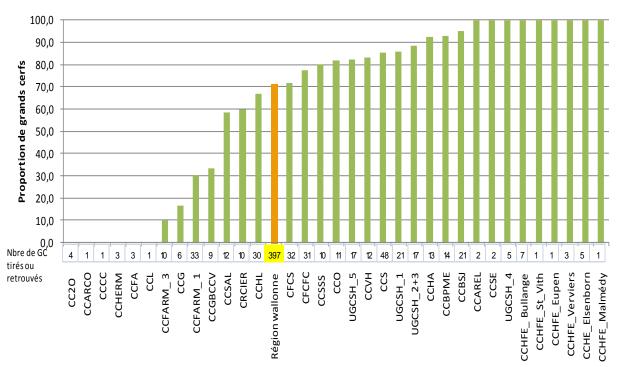


Figure 21: Proportion des grands cerfs dont l'âge a été analysé par rapport aux grands cerfs tirés et retrouvés

La politique de vieillissement mise en place par certains conseils cynégétiques porte visiblement ses fruits. La proportion de grands cerfs de 9 ans et plus par rapport au nombre total de grands cerfs tirés et retrouvés morts varie en fonction des conseils cynégétiques (Figure 22). En moyenne pour l'ensemble de la Wallonie et sur la base de notre échantillon d'âge connu (57% des cerfs prélevés en 2014-2015 contre 53% en 2013-2014), la proportion de cerfs de 9 ans et plus est de 47,5% si on considère les grands cerfs uniquement, de 17% si on considère l'ensemble des cerfs.

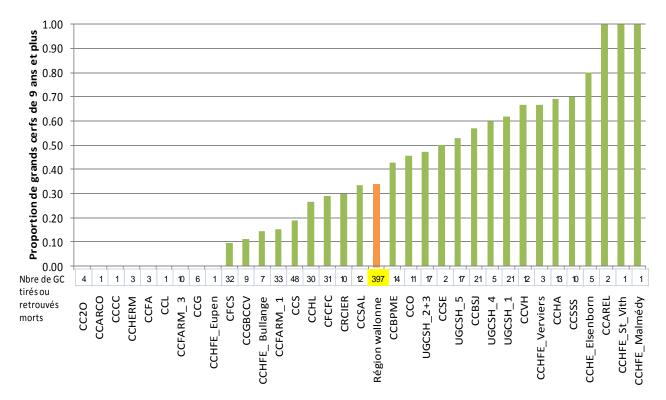


Figure 22 : Proportion de grands cerfs de 9 ans et plus par rapport aux grands cerfs tirés et retrouvés morts







3. Cotations CIC

Cette synthèse est la poursuite du travail conjoint de la Commission belge de Mensuration des Trophées, sous la présidence de S. de Crombrugghe, du Conseil International de la Chasse (CIC) et du Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMNA). A la faveur d'une séance de cotation ordinaire et de séances organisées lors des bilans de saisons de chasse des conseils cynégétiques demandeurs, soit lors de 14 séances de mensurations, **241 cotations** de cerf ont été établies. Le formulaire de cotation type est présenté en annexe 3 du Rapport 2014.

Le nouveau Système d'Evaluation des Trophées (TES)⁵ du CIC (10 novembre 2014) a été mis en œuvre pour les cotations de cerfs wallons. Sans entrer dans le détail, celui-ci n'a que peu d'impact sur les résultats des cotations. Parmi les

nouveautés de ce TES, le CIC prévoit notamment de modifier les seuils d'attribution des médailles. Afin de garder la possibilité de comparer les résultats avec les années antérieures, nous avons fait le choix de ne pas tenir compte de ces modifications dans le présent rapport où les seuils or, argent et bronze sont maintenus à 195, 180 et 165 points respectivement.

La liste des trophées médaillés apparaît néanmoins en annexe 4 avec les nouveaux seuils mais en la prolongeant jusqu'au niveau des 165 points.

5 International Council for Game and Wildlife Conservation, 2014. CIC Handbook for the Evaluation and Measurement of Hunting Trophies. Published by CIC – Division of Applied Sciences. Edition 10-2014, 136 p.

A. Cotations CIC en fonction de l'âge

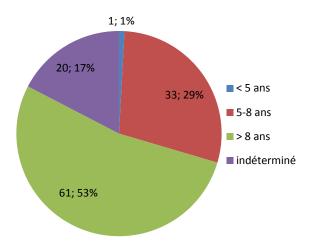


Figure 23 : Répartition des cerfs de 180 points CIC et plus selon les tranches d'âge (nombre ; pourcentage)

Dans la plupart des cas, l'âge des animaux a été déterminé par comptage des cernes dans la première molaire, à défaut, par estimation du degré d'usure.

La proportion des cerfs cotés d'âge inconnu est seulement de **15%**. Celle-ci a tendance à diminuer, au bénéfice d'un meilleur suivi tenant compte du critère d'âge, et s'explique principalement par une part non négligeable de cerfs retrouvés morts dont les mâchoires n'ont pas été récupérées.





L'analyse de la répartition des âges des cerfs atteignant au minimum le seuil de la médaille d'argent (180 points CIC et plus) (Figure 23) permet d'établir que plus de la moitié (56%) des cerfs analysés atteignent un âge supérieur à 8 ans.

L'âge moyen des cerfs cotés et atteignant au minimum les 180 points CIC évolue toujours à la hausse au cours de ces 10 dernières années. Alors qu'il atteignait une moyenne de 7,6 ans durant la

période 2004-2008, il passe à 8,5 ans durant la période 2009-2013 (Figure 24). Il a pour la première fois dépassé les 9 ans en 2014 (moy. : 9,3 ans, min. : 5 ans, max. : 14 ans) (Figure 25).

Le travail de certains conseils cynégétiques visant une politique de vieillissement du cerf mâle est sous-jacent à ce résultat, notamment en fournissant le matériel nécessaire à la détermination de l'âge.

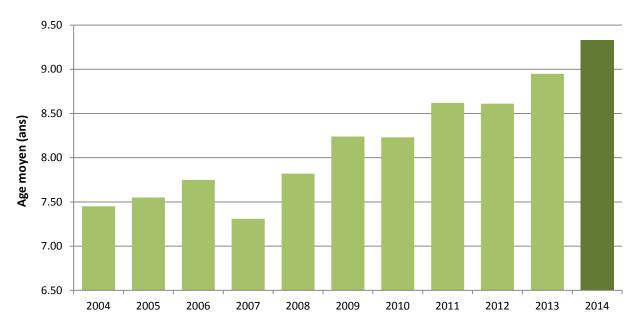


Figure 24 : Age moyen des cerfs récoltés lors de ces 10 dernières années et atteignant au minimum 180 points CIC.

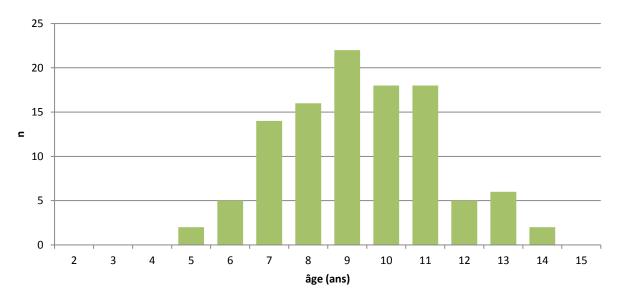


Figure 25 : Distribution en fonction de l'âge des cerfs de 180 points et plus prélevés en 2014.





B. Proportion de cerfs médaillés

En s'appuyant sur les statistiques régionales de tir (Base de données centralisée des constats du DNF), il apparaît que sur le prélèvement total de cerfs boisés, **24%** appartiennent à la catégorie des grands cerfs (voir Chapitre 3 C).

La proportion de cerfs cotés et atteignant le seuil minimum de médaille à 165 points CIC (médaille de bronze) est en **2014** de **12,6%** (n=**205**) de l'ensemble des cerfs boisés. En d'autres termes, plus de 1 cerf boisé tué sur 10 en Wallonie est médaillé.

Alors que le nombre de cerfs boisés tirés a augmenté d'à peu près 50% en 10 ans, le nombre de

grands cerfs tirés ainsi que le nombre de médailles ont eux augmenté de 100%. Le nombre de cerfs boisés tirés est passé par un pic en 2010 avec une diminution sur les 4 dernières saisons alors que de leur côté le nombre de grands cerfs tirés et le nombre de cerfs atteignant le seuil de médaille tend à se maintenir (Figure 26).

Ce nombre de médailles, en ne retenant que celles dépassant le seuil de 180 points CIC, est d'ailleurs encore à un niveau très élevé après le pic enregistré en 2012 (Figure 27). Ce nombre a tendance à se stabiliser mais reste supérieur à 100.

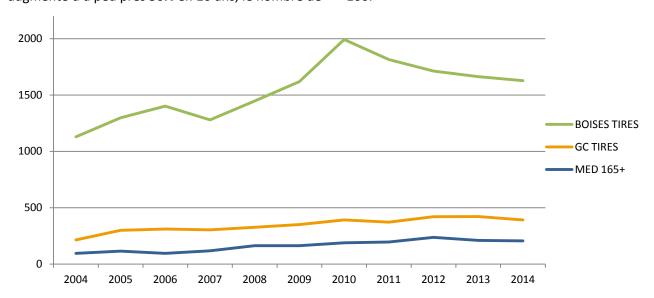


Figure 26: Evolution du nombre de cerfs boisés, grands cerfs et cerfs médaillés de bronze prélevés depuis 2005.

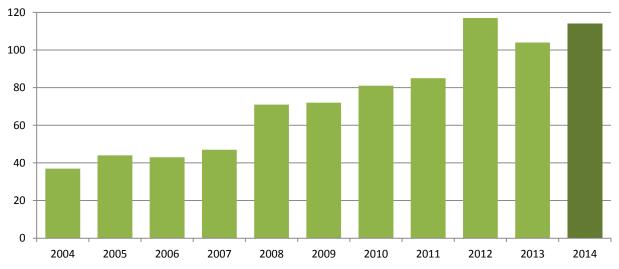


Figure 27 : Nombre de cerfs médailles d'argent et d'or (plus de 180 points) tirés ou trouvés morts depuis 2004.







Tableau 4 : Nombre de cerfs par catégorie de médaille et par tranche d'âge ventilé par conseil cynégétique sur la période 2004-2013 et en 2014

sur la periode 2004-2013 et en 2014											
	Médailles 2014 (anciens seuils)			Médailles 2004-2013		Classes	d'âge 20	14			
CONSEIL	BRONZE	ARGENT	OR	TOTAL	MOYENNE	< 5	5-8	>8	NA		
ССВРМЕ	4	6	1	11	6,2	1	6	4	0		
CCBSJ	11	6	1	18	14,5	0	5	12	1		
ССНА	2	5	2	9	4,5	0	3	6	0		
CCHFE	7	2	4	13	12,2	0	7	6	0		
CCHL	5	8	5	18	14.2	1	7	9	1		
CCO	2	2	2	6	5,7	1	1	4	0		
CCS	18	8	1	27	18,4	1	18	8	0		
CCSAL	4	3	1	8	5,4	0	3	4	1		
CCSSS	3	3	3	9	6,7	0	0	7	2		
CCVH	2	4	0	6	4,1	0	0	3	3		
CFCFC	10	5	7	22	19,4	1	8	11	2		
CFCS	8	5	2	15	10,3	1	10	4	0		
UGCSH	11	17	7	35	30,8	0	7	25	3		
Total CC	87	74	36	197	152,4	6	75	103	13		
Autres CC	4	3	1	8	9,9	0	0	6	2		
Total général	91	77	37	205	162,3	6	75	109	15		

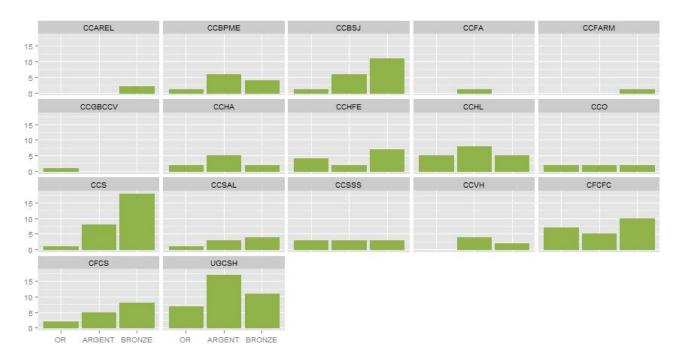


Figure 28 : Nombre de médailles de bronze, d'argent et d'or par conseil cynégétique.

En chiffres absolus, l'ensemble des conseils suivis a amélioré la récolte de cerfs médaillés. Par rapport à la décennie écoulée, le nombre de médailles a été multiplié par 1,26. Cette année, on particulièrement l'augmentation prélèvement en cerfs médaillés dans les conseils du Bois du Pays et de Haute Ardenne (voir Tableau 4). Les conseils du Massif de St-Hubert et de la Semois récoltent à eux deux 30% des médailles (Figure 28).

En valeur relative, il apparaît une grande différence entre conseils quant à la densité de grands cerfs tirés. La fourchette de prélèvement varie entre 0,41 (Hautes Fagnes) et 3,02 grands cerfs par 1000 ha (Haute Lesse) (moyenne RW: 1,21).

La proportion de cerfs de plus de 180 points CIC et, parmi eux, de ceux ayant 9 ans au moins est également très variable de conseil à conseil (Figure 29). On notera ici l'effort consenti par certains conseils pour ne prélever que des cerfs de récolte dont l'âge est suffisant. Par exemple, plus de la moitié des grands cerfs analysés dans les conseils du Bois Saint-Jean et de Spa-Stavelot-Stoumont atteignent 9 ans et plus (Tableau 5).

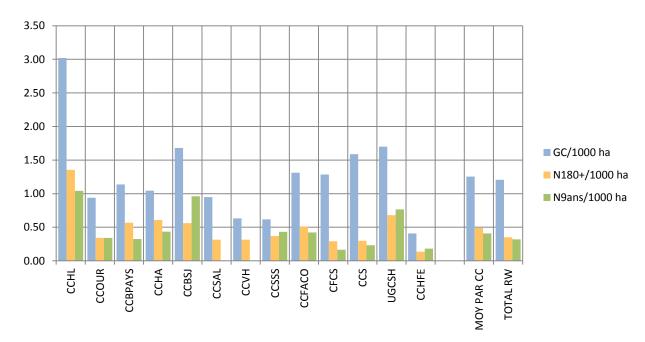
A l'échelle de l'aire de répartition du Cerf, le prélèvement 2014-2015 moyen est de 5 boisés, 1,2 grand cerf, 0,63 médaille et 0,32 cerfs > 8 ans par 1000 ha de forêt (Tableau 5 et Figure 29).





Tableau 5 : Statistiques de tirs des cerfs boisés ventilées dans 13 conseils cynégétiques par ordre croissant de superficie

2014 **CONSEIL** Surface de référence (ha) Grands cerfs tirés /1000 N médailles /1000 ha Boisés tirés /1000ha N CIC 180+/1000 ha **Grands cerfs tirés** Proportion 9 ans+ Petits cerfs tirés N9ans+/1000 ha N médailles **Boisés tirés** N CIC 180+ N 9 ANS+ 9605 **CCHL** 7,50 29 3,02 1,35 0,34 72 41 18 1,87 13 10 1,04 **CCOUR** 11704 42 3,59 11 0,94 29 6 0,51 4 0,34 4 0,34 0,36 **CCBPAYS** 12305 100 8,13 0,89 7 0,57 4 0,33 0,29 14 1,14 85 11 **CCHA** 11500 48 4,17 12 1,04 36 9 0,78 7 0,61 5 0,43 0,42 **CCBSJ** 12500 7 83 6,64 21 1,68 59 18 1,44 0,56 12 0,96 0,57 **CCSAL** 4,82 12650 61 12 0,95 49 8 0,63 4 0,32 0 0,00 0,00 8 0,00 **CCVH** 12677 56 4,42 0,63 42 6 0,47 4 0,32 0 0,00 **CCSSS** 16206 75 4,63 10 0,62 64 9 0,56 6 0,37 7 0,43 0,70 23650 3,97 10 **CCFACO** 94 31 1,31 22 0,93 0,51 0,42 0,32 62 12 **CFCS** 24117 98 4,06 31 1,29 65 15 0,62 7 0,29 4 0,17 0,13 CCS 9 30241 181 5,99 48 1,59 131 27 0,89 0,30 7 0,23 0,15 207 35 27 **UGCSH** 35306 5,86 60 1,70 147 0,99 24 0,68 0,76 0,45 **CCHFE** 44182 173 3,92 18 0,41 153 13 0,29 6 0,14 8 0,18 0,44 **MOY PAR** 1290 5,21 305 1,25 963 197 110 98 0,41 0,32 256643 0,84 0,49 CC



1209

205

0,63

114

Figure 29 : Densité (par 1000 ha) de grands cerfs, de cerfs médaillés argent et or et de cerfs de 9 ans et plus prélevés dans les différents conseils cynégétiques



TOTAL

RW

323865

5,02

1627

391

1,21



104

0,32

0,27

0,35



C. Tendances et faits marquants

La répartition des médailles est de 44% de bronze, 38% d'argent et 18% d'or. Par rapport aux années précédentes, cela correspond à une moindre proportion de médailles de bronze au profit des médailles d'or (Figure 30).

Deux cerfs viennent modifier la tête du palmarès (Tableau 6):

- un cerf âgé de 9 ans tiré sur le conseil cynégétique du Bois-Saint-Jean avec 212,01 points,,
- un cerf âgé de 7 ans, accidenté à Havelange au début de la période de reproduction, mais dont la provenance pourrait être le parc de Gesves, avec 219,87 points.

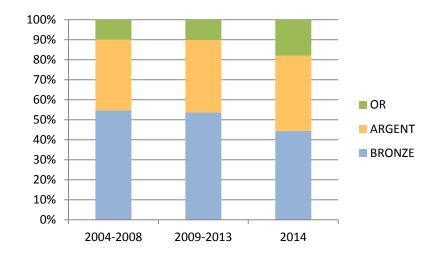


Figure 30 : Evolution de la proportion des différentes catégories de médailles sur 2 périodes de 5 ans en comparaison avec la dernière saison de chasse

Sur les 10 premiers cerfs du classement national, 9 ont été prélevés durant la dernière décennie dont 7 sur les seules années 2012-2014. Ce remaniement récent du classement fait reculer à chaque fois le record longtemps inégalé de Wellin de 1965 qui tient actuellement la place de bon $10^{\text{ème}}$.

La saison de chasse 2014-2015 fut également marquée par quelques résultats remarquables.

Alors que le poids moyen des bois de cerfs médaillés tourne autour des 5,6 kg (6,4 kg si on ne tient compte que des +180 points CIC), deux ramures ont franchi le quantile supérieur avec des poids nets (valeurs atypiques) respectifs de 9,7 kg (pour le cerf d'Havelange) et 8,7 kg (pour un cerf du

Conseil de l'Our) (Figure 31). On constate depuis 2005, que certains massacres peuvent dépasser 8 kg de poids net. Au total, 19 cerfs ont dépassé ce seuil dont 12 lors des 3 dernières saisons. Cette observation laisse supposer une progression du poids des bois de certains cerfs.

De même, il est de plus en plus courant d'observer depuis quelques années des longueurs de perches dépassant le mètre (cfr. notamment les mensurations des cerfs du palmarès présenté au Tableau 6). Ce phénomène est certes également récent. Depuis 2002, les perches de 10 cerfs ont dépassé ce seuil (Figure 31). Cette année, un cerf du Bois du Pays atteignait en perche gauche la longueur de 118 cm.



Tableau 6 : Palmarès historique des 10 premiers cerfs prélevés en Belgique. Les données de la dernière saison de chasse apparaissent en couleur.

ANNEE	LIEU	СС	POINTS CIC	LONG P.G.	LONG P.D.	POIDS NET	POINTURE	AGE
2012	Libin (Warinsart)	UGCSH	227,08	97,2	96,1	9,7	18-16	8
2014	Havelange	CFCFC	219,87	99,5	104	9,7	20SA-18SA	7
2012	Libin (Warinsart)	UGCSH	218,85	100,8	103,8	7,5	24SA-26SA	7
2006	Nassogne	UGCSH	215,9	107	105,3	8	20SA-20SA	10
2012	Gouvy (Montleban)	CCHA	215,2	104	108	8,5	14-16	10
2009	La Roche (Bois-Saint-Jean)	CCBSJ	214,6	108,8	110,1	7,7	14-16	11
2012	Houyet	CFCFC	213,54	106,5	106,2	8,9	14-12SA	10
2014	Houffalize (Les Tailles)	CCBSJ	212,01	106	98,2	8,3	18SA-18SA	9
2013	Trois-Ponts	CCSAL	211,94	108,9	107,8	8,1	14-14	10
1965	Wellin	CCHL	211,75	96	94	8,2	18SA-18SA	10

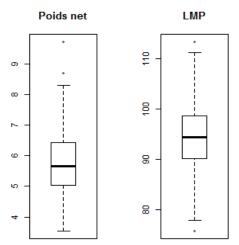


Figure 31 : Représentation (médiane, distribution et valeurs atypiques) des poids et longueur moyenne des perches (LMP) des cerfs cotés lors de la saison 2014.



Ce 14/031 – 18 cors tiré à Houffalize (CCBSJ)



Ce 14/10523 – 20 cors irrégulier accidenté à Havelange (CFCFC)







Chapitre 5 Taux d'écorcement

Fabian Petit

Le taux d'écorcement frais a été mesuré au printemps 2015. Les résultats sont établis à l'échelle de massifs considérés comme homogènes au regard des populations de cerfs.

La méthodologie a été présentée dans le <u>chapitre 5</u> <u>du rapport Cerf 2013-2014</u>.

Les principales variables issues de cet inventaire sont :

- Le taux d'écorcement frais (de l'année) total,
- Le taux d'écorcement frais corrigé.

Ce dernier indicateur tient compte de la variabilité liée aux rigueurs hivernales¹. Le taux d'écorcement frais corrigé reflète donc plus fidèlement l'effet de la densité de cerfs et est utilisé ici pour établir la tendance de l'évolution du taux d'écorcement.

¹<u>Ligot et al 2012 Modeling recent bark stripping by red deer (Cervus</u> elaphus) in South Belgium coniferous stands.



La Figure 32 rend compte, par massif, du taux d'écorcement frais total (été + hiver) moyen observé au cours des campagnes 2011 à 2015 (cf. code couleur). Ce résultat est complété par la tendance de l'évolution du taux d'écorcement « corrigé » au cours de la même période. La représentation des limites des secteurs de conseils cynégétiques permet au lecteur de se repérer.

Chaque massif a été décrit en fonction de son niveau de sensibilité à l'écorcement sur base de ses caractéristiques intrinsèques, à savoir la proportion de peuplements de conifères et de plaines agricoles ainsi que la diversité des essences forestières présentes dans la régénération.

Concrètement, une forêt présentant peu de prairies et une faible proportion d'essences autres que résineuses est naturellement plus exposée à ce type de dégât. Les massifs les plus sensibles peuvent ainsi être identifiés, ce qui facilite l'interprétation des résultats. Par exemple, cette caractérisation permet d'expliquer pourquoi certains massifs sensibles abritant une densité relativement faible en cerfs présentent un taux de dégât d'écorcement supérieur à d'autres massifs plus vifs en cerfs mais moins sensibles. Le Tableau 7 reprend la même information que la Figure 32 mais en fonction de la sensibilité vis-à-vis de l'écorcement. Il indique également si la tendance est significative ou non (tendance dont la pente est significativement différente de 0, à un seuil p=0.1).





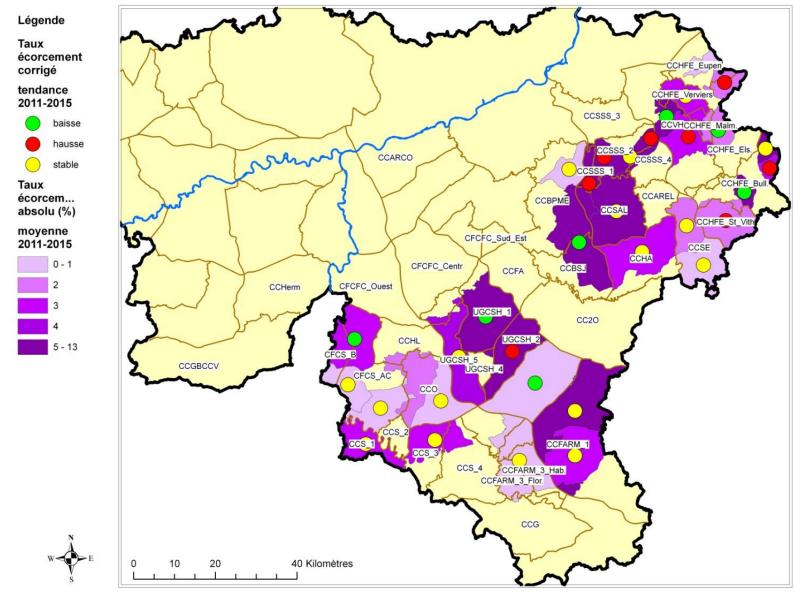


Figure 32 : Pour la période 2011-2015, évolution du taux d'écorcement corrigé en fonction de la couche de neige (symboles rouges: augmentation, jaunes : stabilité, verts : diminution) et moyenne du taux d'écorcement absolu (du plus clair : écorcement faible ; au plus foncé : écorcement fort) par massif. La carte des secteurs de conseil cynégétiques est superposée aux massifs de référence.

Tableau 7 : Niveau de sensibilité à l'écorcement, taux d'écorcement frais moyen (2011 à 2015), tendance du taux d'écorcement corrigé (2011-2015), niveau de signification (p<0.1) par massif de référence et correspondance au secteur de conseil cynégétique concerné

Sensibilité	Massif	Ecorcement frais moyen %	Tendance (niveau de signification)	Secteur(s) de CC principalement concerné(s)	
	Burg reuland	0,1	stable	CCSE	
	Secteur 3 UGCSH	0,2	baisse	UGCSH_3	
	Conseil Our B	0,5	début en 2013	CCO	
	Mellier-Croisettes-Rulles	0,6	stable	CCFARM_3	
	St Roch	0,7	stable	ССВРМЕ	
	Croix Scaille	0,7	stable	CFCS	
	Petit-Fays	0,8	stable	CFCS	
faible	Recht	1,1	stable	CCSE	
	Conseil Our A	1,3	stable	CCO	
	Hockai-Xhoffraix	2,3	hausse(*)	CCVH	
	Corbion-Bohan	2,6	stable	CCS_1	
	Houille	2,6	baisse	CFCS	
	Auby les Hayons	2,7	stable	CCS_3&4	
	Secteur 5 UGCSH	Secteur 5 UGCSH 3,2		UGCSH_5	
	Secteur 1 UGCSH	4,6	baisse	UGCSH_1	
	massif d'Anlier	5,8	stable	CCFARM_1	
	Meyerode	1,5	hausse	CCHFE_St_Vith	
modérée	Haute Ardenne Nord	2,9	stable	ССНА	
moderee	Massif d'Anlier+ZOC1	2,9	stable	CCFARM_1	
	Lierneux-Trois-Ponts	4,4	stable	CCSAL	
	Lorcé-Werbomant-Bra	4,5	hausse	CCSSS_1	
	Bullange 3	4,9	baisse	CCHFE_Bull.	
	St Jean-Bois du Pays	5,2	baisse	CCBPME & CCBSJ	
	Porallée	6,1	hausse	CCSSS_2	
	Spa Sud	6,8	stable	CCSSS_2	
	Neuforst-Hasenell	0,9	fin en 2013	CCHFE_Eupen	
	Eupen 2	1,3	hausse	CCHFE_Eupen	
	Küchelscheid	1,6	baisse(*)	CCHFE_Els.	
	Bullange 6	2,2	hausse(*)	CCHFE_Bull.	
haute	Hertogenwald occidental	2,8	stable	CCHFE_Verviers	
	Secteur 2 UGCSH	4,1	hausse(*)	UGCSH_2	
	Jalhay-Solwaster	5,8	baisse	ССУН	
	Rocherath	6,6	stable	CCHFE_Bull.	
	Vieilles Fagnes	7,8	hausse	CCSSS_2	

On peut s'attendre logiquement à ce que les massifs les plus sensibles présentent les taux d'écorcement les plus élevés. C'est en effet le cas des « Vieilles Fagnes » (CC Spa-Stavelot-Stoumont), « Rocherath » (CC Hautes-Fagnes-Eifel), et « Jalhay-Solwaster » (CC Val de Hoëgne) qui sont lourdement affectés. On remarque cependant une variabilité importante dans le taux d'écorcement avec des valeurs élevées observées également dans les classes de sensibilité modérée et faible, comme « Spa Sud » et « Porallée » sur le CC de SpaStavelot-Stoumont, St-Jean-Bois du Pays et le massif d'Anlier. Une spatialisation plus fine des résultats permettrait certainement un meilleur diagnostic.

L'analyse de l'évolution du taux d'écorcement frais total corrigé révèle une augmentation entre 2011 et 2015 sur trois massifs : le « secteur 2 » de l'UGC de St-Hubert, « Bullange 6» dans le CC Hautes-Fagnes – Eifel et « Hockai-Xhoffraix » sur le CC du Val de Hoëgne. Les autres augmentations ne sont pas significatives.





Chapitre 6 Indice Nocturne d'Abondance 2015 (INA)

Céline Malengreaux

1. Bref rappel de la méthodologie

Le principe de cette méthode d'inventaire consiste à dénombrer les animaux à l'aide d'un véhicule équipé de spots le long d'un parcours nocturne préétabli et répété de façon identique à plusieurs reprises au printemps.

Utilisée en tant que méthode indiciaire, elle ne prétend pas dénombrer tous les animaux. Cette méthode se base sur un échantillonnage que l'on va tenter d'optimiser. Le résultat attendu est un indice kilométrique (n cerf/km) fiable pour l'établissement de tendances de l'évolution démographique sur une période de 3 ans. Il ne prétend pas mesurer une densité absolue.

Les INA correspondent à ce que nous appelions précédemment « IK(A) nocturnes » (Indices Kilométriques nocturnes). Etant donné que le nom « IK » est réservé pour les recensements pédestres effectués pour le Chevreuil, nous utiliserons dorénavant le nom d'« INA » pour les Indices Nocturnes effectués pour le Cerf

<u>La méthodologie complète a été décrite dans le chapitre 6 du rapport Cerf 2013-2014.</u>



Photo Nicolas Van Hove







2. Indicateurs de pertinence

Rappelons qu'il est nécessaire de disposer d'observations effectuées de façon identique (minimum 3 séances d'observation) sur au moins 3 années consécutives pour établir des tendances fiables de l'évolution des populations.

La qualité de l'information source est primordiale afin de pouvoir établir une tendance pertinente à l'aide de l'INA. Le Tableau 8 reprend différents critères de pertinence quant à l'application de l'INA en 2015 en fonction du (secteur de) conseil cynégétique. La tendance sera établie de manière d'autant plus sûre que les parcours sont permanents, que leur taille ne dépasse pas 30 km, que leur densité est supérieure à 15 km par 1000 ha, que le nombre de répétitions est ≥ 3 et que la comparaison est possible sur une période de 3 ans. Enfin, pour faciliter l'interprétation de la tendance, la proportion de parcours en forêt par rapport à la plaine agricole est également relevée. En effet, la fréquentation de la plaine agricole peut varier d'une année à l'autre en fonction de conditions

climatiques, ce qui peut engendrer une variabilité indépendante de l'évolution de la population.

Moins ces critères seront respectés, plus le résultat final est à prendre avec précaution.

La centralisation des données a débuté en 2010, bien que quelques (secteurs de) conseils aient mis en place les INA bien avant. En 2010, nous avions 114 parcours INA totalisant 2655 km.

En 2015, des INA ont été appliqués sur une majorité des (secteurs de) conseils cynégétiques. Au total, ce sont ainsi plus de 220 parcours INA (Figure 33) qui totalisent un peu plus de 6000 km, le parcours moyen étant de 26,6 km.

Sur l'ensemble des (secteurs de) conseils cynégétiques appliquant l'INA, 78% d'entre eux respectent la norme conseillée de 15 km / 1000 ha de référence.

Tableau 8 : Critères de pertinence pour l'Indice Nocturne d'Abondance 2015

(Secteur de) Conseil Cynégétique	Présence de parcours permanents	Nb total km	taille moyenne du parcours parcours	Densité km / 1000 ha référence	Nb répétitions en 2015	Centralisation des données depuis	Parcours comparables depuis l'année	% km en forêt
Anlier Rulles Mellier ZOC 1	Oui	136	27,2	7,2	3	2013	2013	67%
Anlier Rulles Mellier ZOC 3 Florenville	Oui	102	20,4	25,5	3	2012	2012	84%
Anlier Rulles Mellier ZOC 3 Habay	Oui	33	32,9	8,2	3	2012	2013	48%
Arches en Condroz Ardenne Eifel	Oui Oui	77 80	25,8 26,8	27,6 16,7	3	2015 2014	2015 2014	17% 57%
Bois du Pays - Aywaille	Oui	94	47,0	17,8	3	2014	2014	35%
Bois du Pays - MEF et La Roche	Oui	125	41,7	17,8	3	2010	2014	38%
Bois St Jean Croix Scaille - Zone	Oui	296	42,3	23,7	3	2010	2014	61%
AC	Oui	415	24,4	21,7	3	2010	2012	51%
Croix Scaille - Zone B	Oui	163	32,7	32,8	3	2010	2012	65%
Deux-Ourthes Secteur 1	Oui	75	25,1	44,3	3	2015	2015	34%
Deux-Ourthes Secteur 2	Non	/	/	/	/	/	/	/
Famenne - Ardennes	Oui	173	43,3	49,5	3	2012	2014	36%





(Secteur de) Conseil Cynégétique	Présence de parcours permanents	Nb total km	taille moyenne du parcours parcours	Densité km / 1000 ha référence	Nb répétitions en 2015	Centralisation des données depuis	Parcours comparables depuis l'année	% km en forêt
Famenne - Condroz Central	Oui	307	38,4	24,9	3	2010	2010	26%
Famenne - Condroz Ouest	Oui	113	37,6	12,7	3	2010	2010	25%
Famenne - Condroz Sud Est	Oui	66	32,9	27,1	3	2010	2013	64%
Gaume	Oui	174	43,4	19,1	3	2015	2015	70%
Grand Bois Chimay	Oui	27	27,2	2,6	3	2012	2012	17%
Haute Ardenne	Oui	265	44,2	23,1	3	2014	2014	39%
Haute-Lesse	Oui	207	17,2	21,5	3	2010	2012	85%
Hautes Fagnes Eifel Bullange	Non	/	/	/	/	/	/	1
Hautes Fagnes Eifel Elsenborn	Non	/	/	/	2	/	/	/
Hautes Fagnes Eifel Eupen	Non	/	/	/	3	1	/	1
Hautes Fagnes Eifel Malmedy (nord)	Oui	25	25,2	31,3	3	2011	2011	95%
Hautes Fagnes Eifel Malmedy (sud)	Oui	33	32,7	. ,.	2	2011	2011	66%
Hautes Fagnes Eifel St Vith	Oui	105	34,9	13,5	3	2011	2011	65%
Hautes Fagnes Eifel Verviers	Oui	102	25,5	14,2	4	2010	2010	97%
Hermeton	Oui	48	48,4	13,8	3	2012	2012	31%
Massif Forestier St								
Hubert Secteur 1	Oui	250	22,8	18,3	3	2010	2010	76%
Massif Forestier St Hubert Secteur 2 et 3	Oui	196	19,6	20,4	4	2010	2012	63%
Massif Forestier St Hubert Secteur 4	Oui	29	14,6	11,2	3	2011	2013	77%
Massif Forestier St Hubert Secteur 5	Oui	222	20,2	23,6	3	2010	2010	57%
Our	Oui	371	14,3	31,7	3	2011	2012	52%
Ourthe et Condroz	Non	/	/	/	/	/	/	/
Salm Ambleve Lienne	Oui	240	39,9	18,9	3	2014	2014	52%
Semois Secteur 1	Oui	120	20,0	16,2	2	2010	2012	77%
Semois Secteur 2	Non	/	/	/	/	/	/	1
Semois Secteur 3	Oui	193	19,3	21,2	3	2010	2011	68%
Semois Secteur 4	Oui	319	21,2	23,2	3	2010	2012	73%
Semois Secteur 5	Non	/	/	/	/	/	/	/
Spa Stavelot Stoumont Massif 1	Oui	88	29,2	38,9	3	2014	2014	60%
Spa Stavelot Stoumont Massif 2	Oui	225	37,5	30,0	3	2014	2014	68%
Spa Stavelot Stoumont Massif 3	Oui	71	35,7	35,1	3	2014	2014	43%
Spa Stavelot	0:	127	45.7	21.0	2	2014	2014	450/
Stoumont Massif 4	Oui	137	45,7	31,0	3	2014	2014	45%
Sud-Eifel Val de Hoegne Secteur Hockai	Oui	74	36,8	16,4	2	2011	2011	50%
Val de Hoegne	Oui	116	23,2	24,0		2014	2014	
Secteur Jalhay	Oui /	188	26,8	10.0	2	2010	2014	61%
Total	/	6080	26,6	18,8	/		/	57%







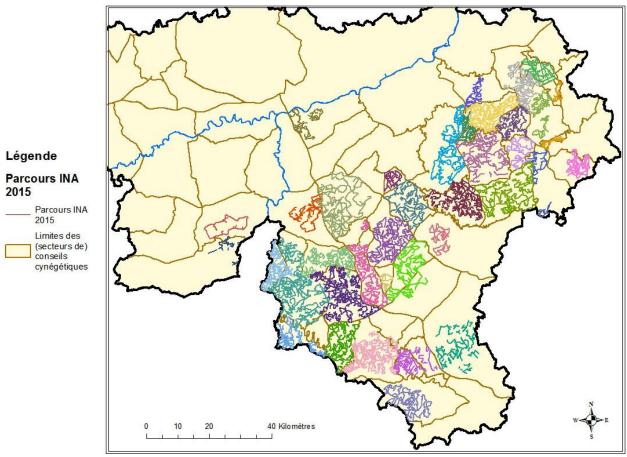


Figure 33 : Ensemble des parcours « Indice Nocturne d'Abondance » effectués en 2015 (une couleur par (secteur de) conseil cynégétique)

3. Evolution de la population

L'évolution des populations observées printemps 2015 est présentée dans la Figure 34 en faisant la distinction entre les INA (vert) et les autres méthodes (orange). Plusieurs conseils cynégétiques ont entre-temps adopté l'INA, mais ces données ne sont pas encore utilisables faute de recul (Tableau 8).

Rappelons que la détectabilité des INA varie sans doute d'une année à l'autre en fonction des conditions environnementales, surtout dans les massifs avec accès à la plaine agricole. Les mauvaises conditions en 2013 avaient entraîné un déplacement plus important des animaux vers la plaine agricole, augmenté leur détectabilité et entraîné une surestimation de l'INA. En 2014, les conditions étaient très différentes, développement de la végétation précoce avait maintenu les animaux davantage en forêt où la

détectabilité est moindre. Ce qui avait eu pour effet une sous-estimation de l'INA.

En 2015, un printemps moins précoce n'a pas permis d'assurer une parfaite comparabilité avec 2014. En plus, dans les peuplements feuillus d'Ardenne, l'importante faînée a probablement maintenu les cerfs davantage en forêt.

Ces problèmes de variation de la détectabilité d'une année à l'autre sont partiellement gommés par l'analyse des tendances sur 3 ans.

Cette analyse révèle une baisse de l'INA sur l'ensemble de l'aire de répartition du Cerf en Wallonie. Sur 35 secteurs de conseil cynégétique pour lesquels l'établissement d'une tendance était possible, 16 montrent une tendance à la baisse, 12 sont stables et 7 sont en augmentation.





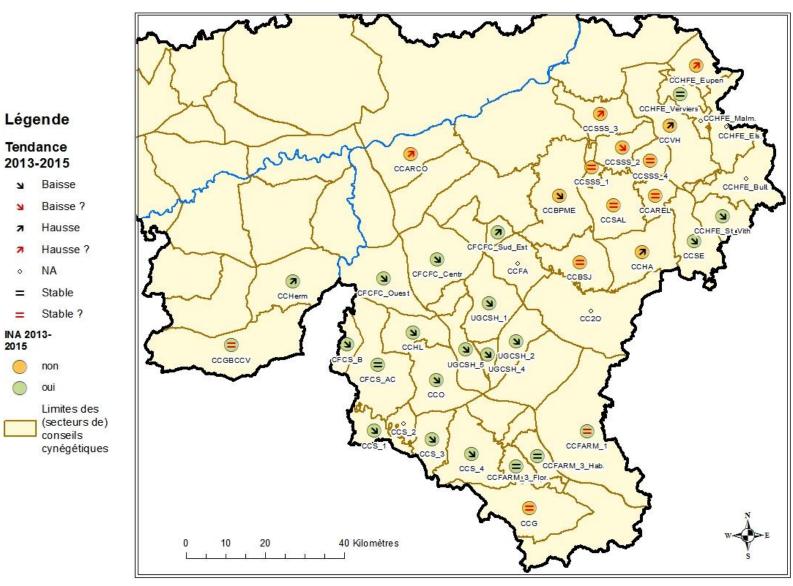


Figure 34 : Tendance de l'évolution des populations des cerfs entre 2013 et 2015 par (secteur de) conseil cynégétique en distinguant les résultats obtenus par INA (vert) et les autres méthodes (mauve orange).

Chapitre 7 Evolution de la population en 2015

Alain Licoppe

Les densités estimées par cette méthode combinant les INA et le tableau des rétrotirs sont à prendre avec toutes les précautions voulues et doivent être impérativement interprétées à la lumière des conditions locales. C'est encore plus vrai dans les conseils cynégétiques où l'INA (parcours + 3 répétitions minimum) n'est pas encore mis en place (voir Chapitre 6 - Tableau 8). De même les superficies boisées effectivement occupées par le Cerf, même si elles évoluent lentement, ne sont pas toujours clairement définies. Enfin, certains secteurs de conseil cynégétique sont de taille tellement réduite qu'ils sont à l'évidence fortement connectés avec d'autres. La méthodologie a été décrite dans le chapitre 7 du rapport Cerf 2013-2014.

Ces estimations ont malgré tout le mérite d'avoir été générées de manière standardisée.

Par rapport à 2014, la population est en baisse (-7%). La population totale serait de 13800, avec un intervalle de confiance inconnu mais probablement assez large, soit un bon millier d'individus en moins par rapport à 2014. Ceci est confirmé par le prélèvement 2014 légèrement inférieur à 2013 entraînant malgré tout une baisse de la population.

La densité moyenne au printemps 2015, calculée sur la surface boisée occupée durablement par le cerf (environ 330000 ha), serait donc de l'ordre de 42 cerfs / 1000 ha (Tableau 9 et Figure 35).

Tableau 9 : Effectifs de population estimés avant naissance par (secteur de) Conseil cynégétique.

CC_Secteur	surface (kha)	densité estimée N/kha	population estimée N
Anlier Rulles Mellier ZOC 1	19,01	56	1065
Anlier Rulles Mellier ZOC 3 Florenville	4,00	42	168
Anlier Rulles Mellier ZOC 3 Habay	4,00	24	96
Arches en Condroz	2,80	32	90
Ardenne Eifel	4,80	27	130
Bois du Pays	12,31	58	714
Bois St Jean	12,50	62	775
Croix Scaille AC	19,13	13	249
Croix Scaille B	4,99	54	269
Deux Ourthes Secteur 1	10,00	7	70
Famenne - Ardennes	3,50	10	35
Famenne - Condroz Central (avec Chasse Royale de Ciergnon)	12,35	57	704
Famenne - Condroz Ouest	8,87	13	115
Famenne - Condroz Sud Est	2,43	98	238
Gaume	9,08	62	563
Grand Bois Chimay	10,35	19	197
Haute Ardenne	11,50	38	437
Haute-Lesse	9,61	53	509





CC_Secteur	surface (kha)	densité estimée N/kha	population estimée N
Hautes Fagnes Eifel Bullange	9,00	40	360
Hautes Fagnes Eifel Elsenborn	10,30	50	515
Hautes Fagnes Eifel Eupen	8,11	19	154
Hautes Fagnes Eifel Malmédy	1,85	40	74
Hautes Fagnes Eifel St Vith	7,73	12	93
Hautes Fagnes Eifel Verviers	7,20	52	374
Hermeton	3,50	27	95
Massif Forestier St Hubert Secteur 1	13,70	45	617
Massif Forestier St Hubert Secteur 2	9,60	50	480
Massif Forestier St Hubert Secteur 4	2,61	45	117
Massif Forestier St Hubert Secteur 5	9,40	41	385
Our	11,70	43	503
Salm Amblève Lienne	12,65	39	493
Semois Secteur 1	7,41	58	430
Semois Secteur 3	9,09	37	336
Semois Secteur 4	13,74	46	632
Sud-Eifel	4,48	26	116
Spa Stavelot Stoumont	16,21	63	1021
Val de Hoëgne	12,68	43	545

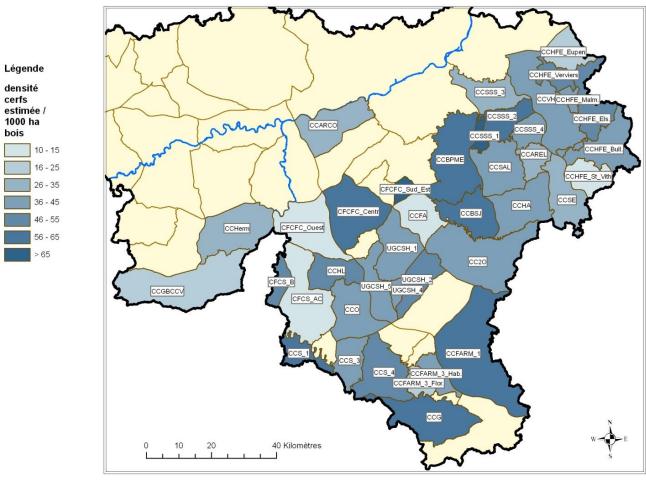


Figure 35: densité estimée de cerfs par 1000 ha de forêt et par (secteur de) conseil cynégétique au printemps 2015.







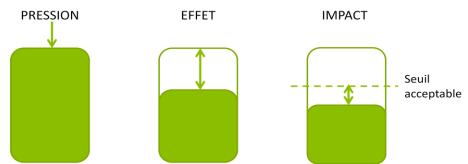
Chapitre 8 Un réseau d'Enclos – Exclos en Wallonie

Violaine Fichefet et Julien Lievens

1. Introduction : Pression n'est pas déséquilibre

Les indices de changement écologique appliqués en Wallonie pour l'espèce Cerf sont destinés à mesurer l'évolution de l'abondance des populations (INA) ou celle des performances physiques des individus (masse corporelle des faons).

Or, l'espèce Cerf et les autres ongulés sauvages ont un effet sur la végétation lié à leurs activités alimentaires et comportementales. Cependant, cette pression ne conduit pas automatiquement à un état de déséquilibre. Celui-ci apparaît lorsqu'un seuil de tolérance ou « seuil acceptable » est dépassé, c-à-d lorsque les objectifs sylvicoles ne peuvent pas être atteints et que la responsabilité en incombe aux ongulés sauvages. L'impact sur la végétation doit donc toujours être mesuré par rapport à ce seuil de tolérance.



Marell, A & Saïd, S. 2015. Que peut nous dire la flore sur les effets des ongulés sauvages? Actes du colloque ICE 2015. Chambord.

2. Le chaînon manquant : un nouvel indicateur de pression sur la flore forestière

La gestion adaptative de la grande faune vise à trouver un seuil d'équilibre entre les effectifs des populations et la capacité d'accueil des habitats forestiers. L'un des principaux enjeux de cet équilibre sylvo-cynégétique est l'atteinte de la régénération naturelle forestière et sa diversification. Aussi, disposer d'un indicateur de la pression des ongulés sur la végétation forestière et sur la régénération, tant feuillue que résineuse, est une réelle nécessité.

Les enseignements qui seront tirés de ce réseau d'enclos-exclos sont plus généraux et donc

complémentaires aux mesures de taux d'écorcement qui ne ciblent que les peuplements résineux équiennes en âge d'être écorcés.

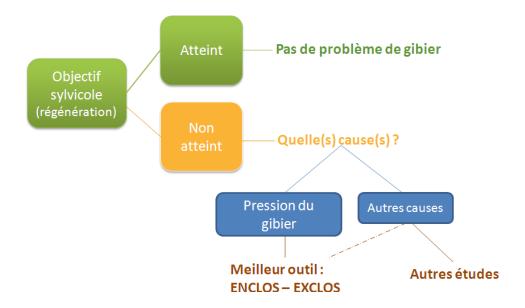
Le succès de la régénération forestière dépend d'une multitude de facteurs, dont celui relatif à la pression des ongulés sauvages (cerf, mais aussi chevreuil, sanglier, mouflon et daim) sur la végétation.

La méthode des Enclos-Exclos s'avère être une méthode simple et efficace pour isoler et objectiver ce facteur.











La méthode des Enclos-Exclos vise à comparer la végétation d'une zone clôturée inaccessible au gibier, reflétant donc une situation extrême de densité nulle (= l'Enclos), à celle d'une zone non clôturée accessible au gibier, reflétant la situation réelle (= l'Exclos).

Les dispositifs d'Enclos-Exclos à installer dans les conseils cynégétiques d'ici 2016 seront composés de 3 carrés adjacents de 3 x 3 m, dont un sera clôturé (l'Enclos, voir photo).

Celui-ci sera constitué de 4 palissades en « lattis bois» de 3 m (L) x 1,50 m (h) reliées entre elles par des liens en corde. Des piquets matérialiseront les centres de l'Enclos et des Exclos.

Il a été décidé de dédoubler l'Exclos, qui est la partie du dispositif la moins visible et donc la plus vulnérable. Cet Exclos « de secours » permettra de garantir une certaine continuité dans les mesures en cas de destruction ou de forte perturbation du premier Exclos. Il permettra par ailleurs de multiplier les données récoltées dans la zone accessible au gibier, et par là de confirmer les résultats obtenus.

Les deux Exclos seront situés à proximité immédiate de l'Enclos de manière à offrir des conditions les plus homogènes possible (luminosité, composition du sol,...) à l'ensemble du dispositif. Ce rapprochement facilitera également leur repérage (et réduira donc leur risque de destruction) et leur comparaison visuelle avec l'Enclos.

Le potentiel problème d'effet « aimant » de l'Enclos vis-à-vis des herbivores sera pallié en préservant une zone tampon de 1 mètre entre l'Enclos et les Exclos. Les animaux se cantonnant préférentiellement le long de l'Enclos, cette distance sera suffisante pour éviter un impact au niveau des Exclos.







Cet indicateur doit servir de baromètre de la pression des ongulés sur cette régénération, de manière à adapter progressivement, si besoin, les prélèvements en fonction des résultats obtenus. En cas d'équilibre, les densités seront jugées compatibles avec les objectifs sylvicoles et la pression de chasse ne devra pas nécessairement être revue. En cas de déséquilibre, les résultats obtenus offriront une base de discussion

supplémentaire dans le cadre de l'élaboration des plans de tir. Ils permettront également d'émettre des recommandations locales pour la gestion des autres espèces.

Il s'agit donc de toute évidence de l'élément qui manquait dans la caractérisation des densitéscibles.



Le but du gestionnaire est d'obtenir des situations semblables entre l'enclos et l'exclos, et non des situations identiques. Une différence peut exister pour autant qu'elle s'avère tolérable au vu des objectifs sylvicoles fixés sur la zone. Ces différences détectées entre l'Enclos et l'Exclos doivent être confrontées aux normes « acceptables » que les gestionnaires auront fixées préalablement.

La méthode des Enclos-Exclos ne permet d'incriminer le gibier que dans le 4^{ème} scénario du tableau cidessus, c'est-à-dire dans le cas où l'objectif sylvicole est atteint uniquement dans l'Enclos.

Dans les trois autres cas de figure, l'outil des Enclos-Exclos permet soit de mettre en exergue des situations d'équilibre, soit d'affirmer que d'autres facteurs que le « facteur gibier » sont responsables de la non-atteinte des objectifs sylvicoles.

Dans tous les cas, les mesures prises dans l'Enclos permettent de renseigner sur le potentiel réel de régénération du peuplement et d'aider à la fixation d'objectifs sylvicoles réalistes. Ceux-ci pourront donc être affinés localement avec le temps.



Photo V.Fichefet







3. Un réseau d'Enclos-Exclos à l'échelle wallonne

La mesure de la pression d'herbivorie par la méthode des Enclos-Exclos est déjà appliquée dans de nombreux pays d'Europe. Elle a été étudiée et éprouvée ces dernières années en Wallonie grâce à l'Accord-cadre de recherches et vulgarisation forestières⁵. Vu les résultats parlants des expériences menées sur certains cantonnements, le Département de la Nature et des Forêts a décidé de se doter d'un réseau de dispositifs à l'échelle wallonne dès 2016.

Le pilotage de la campagne 2015-2016 est assuré par le Direction des Ressources Forestières du DNF et par le DEMNA, qui prend plus spécifiquement en charge les questions techniques et scientifiques.

L'échelle de travail est celle des Conseils cynégétiques ou des secteurs de Conseil, mais ne couvrira pas l'ensemble de la forêt wallonne. Les dispositifs seront prioritairement installés en forêts publiques et dans les conseils supposés les plus vifs en cerfs (sur base de la densité des prélèvements de 2013).

Toutefois, certains cantonnements demandeurs d'un tel outil ont souhaité l'installation d'enclosexclos sur le secteur de Conseil cynégétique qui les concerne: Hautes Fagnes Eifel Elsenborn (environ 40 E/E), Hautes Fagnes Eifel Bullange (environ 30 E/E), ainsi que Grand Bois de Chimay Couvin et Viroinval secteur Ouest (environ 30 E/E). Ce dernier n'est pas concerné par l'espèce Cerf mais servira d'expérience pilote pour le chevreuil. Toute nouvelle demande d'ajout de dispositif sur base volontaire sera rencontrée.

À raison de 6 dispositifs / 1.000 ha, environ 730 dispositifs répartis sur 24 (secteurs de) Conseils cynégétiques et 22 cantonnements seront installés d'ici l'été 2016 (Tableau 10).

Leur durée de vie variera en fonction des conditions locales et de la vitesse de croissance de la végétation. Elle ne devrait pas excéder 8 ans.

L'installation des dispositifs dans les Conseils moins denses en cerfs est planifiée ultérieurement, à la lumière des enseignements tirés de la première phase.

Les dispositifs Enclos-Exclos ciblent principalement la régénération naturelle d'essences feuillues. Cependant, dans certains cas spécifiques, ils peuvent également être utilisés en peuplements résineux, par ex. en vue d'obtenir au moins une essence d'accompagnement feuillue.

Tableau 10: Nombre de dispositifs à installer en 2016 par (secteur de) Conseil cynégétique

сс	Nb E/E
Semois Secteur 4	65
Anlier Rulles Mellier ZOC 1	51
Massif Forestier St Hubert Secteur 1	51
Our	39
Haute-Lesse	38
Massif Forestier St Hubert Secteur 5	35
Bois St Jean	34
Hautes Fagnes Eifel Verviers	34
Semois Secteur 1	34
Bois du Pays	32
Semois Secteur 3	31
Massif Forestier St Hubert Secteur 2	28
Spa Stavelot Stoumont Massif 2	28
Spa Stavelot Stoumont Massif 4	24
Gaume	23
Famenne - Condroz Sud Est	14
Famenne - Condroz Central	13
Massif Forestier St Hubert Secteur 4	10
Spa Stavelot Stoumont Massif 1	10
Spa Stavelot Stoumont Massif 3	10
Hautes Fagnes Eifel Elsenborn	43
Grand Bois Chimay Couvain Viroinval (Ouest)	35
Hautes Fagnes Eifel Bullange	29
Val de Hoegne	24

http://www.foretwallonne.be/images/stories/pdffolder/fw125_3-14%5Benclos-exclos%5D.pdf







⁵ Lehaire et al 2013

4. Préalable indispensable à la localisation des dispositifs : Déterminer l'objectif sylvicole

La densité-cible de gibier ne doit pas être la seule manière de fixer ou d'évaluer des objectifs en termes d'équilibre forêt/gibier. Il apparaît en effet que les conditions écologiques locales, comme la capacité d'accueil du peuplement et des peuplements voisins, jouent un rôle fondamental dans le positionnement de ce point d'équilibre; qu'à densité égale de gibier, certains peuplements souffrent par exemple davantage.

Il est dès lors impératif de déterminer, au niveau de chaque emplacement, le(s) objectif(s) sylvicole(s) poursuivi(s) en termes de régénération (essences cibles, essences secondaires, diversité spécifique, densité de semis, vitesse de croissance...).

Ces objectifs devront bien évidemment rester réalistes, c-à-d adaptés au contexte local (diversité et densité des semenciers, conditions de lumière propices à la régénération, tassement du sol, ...).

5. Localisation et installation des dispositifs

Les emplacements sont dans un premier temps localisés sur base aléatoire. Des points sont tirés au sort au sein d'une maille systématique de 400 x 400m superposée au conseil cynégétique ciblé. Ces points aléatoires sont ensuite visités afin de vérifier qu'ils se trouvent dans les conditions pour accueillir un dispositif.

L'emplacement doit par exemple présenter les caractéristiques nécessaires à l'atteinte de l'objectif sylvicole fixé, à savoir la régénération naturelle (trouées, futaies claires, mises-à-blanc...). L'Enclos et les Exclos doivent par ailleurs bénéficier de conditions similaires (en terme de lumière, de sol, ...). Dans le cas où de faibles différences sont toutefois observées, les Exclos sont toujours placés dans les zones les plus favorables au regard de la végétation.

Dans le choix des sites d'installation, toutes les situations qui pourraient avoir un



Repérage et visite, sur le terrain, des points d'installation tirés aléatoirement (Photo V. Fichefet)

effet négatif sur la régénération sont évitées : peuplements trop serrés, terrains compactés, forte abondance de fougères, zones de gagnage, de nourrissage ou de remise, ...

L'idéal est d'associer à cette étape le titulaire du droit de chasse ou son représentant.







6. Mesures ... et seuils de tolérance

La méthodologie mise au point est très simple et devrait permettre une prise de mesure rapide. Trois types de mesures sont effectués sur chaque Enclos et Exclos: des mesures de hauteur, de densité de semis et de recouvrement. Elles sont effectuées sur 6 des 9 m² afin d'éviter d'éventuels effets de bordure.

- Les mesures de hauteur visent (1) les 5 semis dominants par essence objectif, (2) les 10 semis dominants pour l'ensemble des essences compagnes, (3) la myrtille.
- La mesure de densité se fait par comptage des semis de chaque essence présente.
- Le taux recouvrement est calculé pour chaque strate (ligneuse, semi-ligneuse, herbacée) et pour certaines espèces phares (ex : framboisier, ronce,...).

Comme précisé précédemment, l'objectif sylvicole n'est pas d'atteindre la situation artificielle « zéro gibier » représentée par l'Enclos. Il doit être assorti de seuils de tolérance qui devront être fixés préalablement par les gestionnaires forestiers à partir des types de mesures effectuées.

Ils seront par exemple définis en fonction des différences de croissance en hauteur observées entre l'Enclos et l'Exclos, des différences de densités de semis, des différences de diversités spécifiques des essences forestières, ou d'indicateurs à court terme (différence de hauteur pour la myrtille, du taux de recouvrement de la ronce,...).







Chapitre 9 Vérification du patrimoine génétique des cerfs prélevés à la chasse

Marie-Christine Flamand, Marie-Christine Eloy, François Chaumont

Dans le cadre du suivi génétique de la population de cerfs wallons, l'Institut des Sciences de la Vie de l'UCL¹ établit chaque année le génotype d'un certain nombre de cerfs et biches prélevés à la chasse en vue de vérifier leur origine génétique ou de mettre en évidence d'éventuelles fraudes au plan de tir. L'objectif principal reste de s'assurer du maintien du patrimoine génétique de la population wallonne et de limiter le risque d'hybridation.

L'échantillonnage se fait selon deux approches : aléatoire au sein de la population échantillonnée tout en assurant la meilleure répartition possible, ou demandes particulières liées à des cas jugés suspects. Les ADN² extraits à partir de bouts d'oreille sont ensuite comparés à un référentiel européen et assignés ou non à la population wallonne selon une méthode probabilistique. Des seuils de probabilité ont donc dû être établis³ pour classer les individus échantillonnés respectivement en cerfs wallons, cerfs suspects et cerfs exogènes. Les cerfs exogènes proviennent d'élevage tandis que les cerfs suspects sont le reflet d'une introgression par du patrimoine génétique extérieur (deux, trois... générations). Lors de la saison cynégétique 2013-2014 (Figure 36), 4 % des cerfs tirés contrôlés (n=162) sont classés exogènes et 5 % suspects

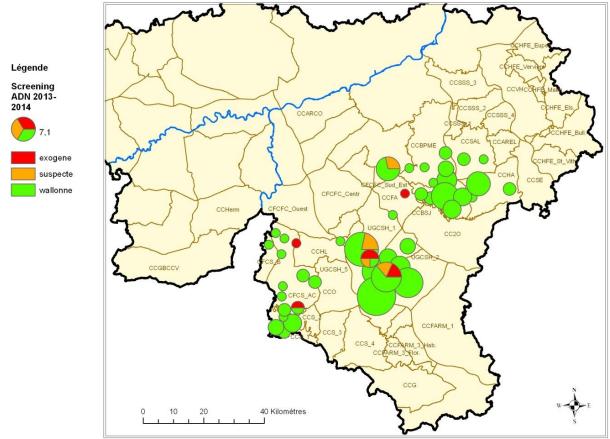


Figure 36 : Localisation géographique (centroïde du triage DNF) par conseil cynégétique des cerfs (n = 162) dont l'origine a été contrôlée durant l'année cynégétique 2013-2014







En 2014-2015 (Figure 37), les résultats montrent une proportion identique à 2013-2014 de cerfs exogènes et suspects au sein de la population échantillonnée (n=208). Ce résultat quoi que interpellant doit être interprété avec prudence.

Dans la majorité des cas, il peut s'agir d'animaux échappés accidentellement d'élevages, avec des populations exogènes souvent localisées dont l'origine est déjà connue par les gestionnaires avec, à terme, un risque d'introgression génétique de la population wallonne.

De manière moins fréquente, il peut s'agir de fraude. Deux types de fraude sont à distinguer, le lâcher d'animaux exogènes au sein d'une population wallonne et le dépôt d'une dépouille exogène en fin de saison de chasse pour atteindre artificiellement le plan de tir. Le premier type engendre un risque immédiat d'interférer avec le patrimoine génétique des cerfs en place.

Enfin, il ne faut pas exclure d'éventuelles (mais a priori rares) migrations des populations voisines, comme ce cerf tiré dans le conseil cynégétique de la Semois, assigné à la fois à la Wallonie mais aussi à la population de la forêt de St-Gobain (F).

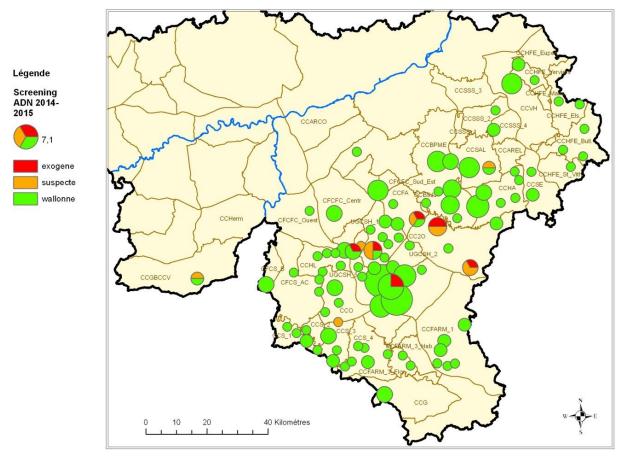


Figure 37 : Localisation géographique (centroïde du triage DNF) par conseil cynégétique des cerfs (n = 208) dont l'origine a été contrôlée durant l'année cynégétique 2014-2015

 $^{^3}$ A l'aide du logiciel Structure (k=2), une assignation à la Wallonie se fait selon les seuils de probabilité suivant : P_{wallon} ≥ 85 % = cerf wallon ; pour 85% > P_{wallon} ≥ 60 % = cerf suspect ; P_{wallon} < 60 % = cerf exogène







¹Convention Cadre RW/UCL en matière d'études génétiques concernant des espèces de la faune sauvage. Subvention DEMNA / UCL, M-C Flamand & F. Chaumont

²Analyse basée sur 23 microsatellites

Chapitre 10 Surveillance sanitaire de l'espèce Cerf en Wallonie

Annick Linden, Rosario Volpe et Julien Paternostre

1. Description du Réseau

En Belgique, la surveillance sanitaire de la faune sauvage est une compétence régionale. Le « Réseau de Surveillance sanitaire de la Faune sauvage en Région wallonne » est donc partiellement financé par le Service public de Wallonie (SPW)⁶ et mis en œuvre par le Service Faune sauvage de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège (ULg). Les activités du réseau répondent aux exigences de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) qui a inscrit la surveillance de la faune sauvage dans ses priorités.

Le réseau de surveillance a plusieurs missions :

- détecter, au sein de la faune sauvage de la région, l'apparition de maladies nouvelles ou exotiques;
- déterminer l'importance réelle de maladies présentes dans la faune sauvage autochtone;
- évaluer les résultats d'éventuels plans de lutte mis en œuvre en faune sauvage (tirs sanitaires);
- fournir des données pour des études ciblées.

Dans deux des cas (maladies nouvelles ou déjà présentes dans la faune sauvage), l'objectif ultime du réseau est de conseiller les autorités régionales en cas de mise en œuvre d'un plan de lutte à l'échelle régionale. Le réseau travaille également en étroite collaboration avec l'AFSCA. En effet, dans le cadre d'exportations d'animaux d'élevage ou de produits animaux vers certains pays tiers, un bilan

sanitaire de la faune sauvage belge est exigé. Et enfin, le réseau publie ses résultats dans la littérature internationale et transmet annuellement les résultats du monitoring de la faune sauvage à l'OIE.

Pour réaliser ces études, l'équipe du réseau combine surveillance active ou ciblée (études programmées réalisées en période de chasse sur des cervidés abattus et présumés en bonne santé) surveillance passive ou évènementielle (autopsies des cervidés trouvés morts ou achevés pour raisons sanitaires). Sur base de l'autopsie et du diagnostic différentiel, un ensemble d'examens complémentaires (histopathologiques, radiologiques, bactériologiques, virologiques, parasitologiques et toxicologiques) sont effectués dans différents laboratoires. Chaque année, le réseau effectue des examens sur plus de 2000 animaux sauvages pour l'ensemble de la Wallonie (toutes espèces confondues). Le nombre de cerfs analysés par an est en moyenne de 380 (surveillance active et passive, moyenne sur 5 ans).

Sur le terrain, le réseau fonctionne efficacement grâce à la collaboration de vétérinaires préleveurs, de nombreux agents du DNF et du DEMNA, des gardes particuliers, des Unités Techniques Environnementales de la Défense et des chasseurs. Certains collaborateurs participent activement au projet en effectuant des prélèvements sur le gibier récolté en saison de chasse, d'autres transmettent au réseau des cervidés trouvés morts en forêt ou abattus pour raisons sanitaires.

⁶ Convention-Cadre en matière de suivi sanitaire de la faune sauvage conclue le 16 décembre 2004 entre la Région wallonne et l'Université de Liège, faculté de Médecine vétérinaire







2. Maladies étudiées chez le Cerf élaphe

Les agents pathogènes qui sont étudiés sont repris dans une liste prioritaire qui émane de l'OIE et qui est approuvée chaque année par le comité d'accompagnement du réseau. La procédure de hiérarchisation répond à des objectifs de santé publique et/ou animale. Cette liste est évaluée

régulièrement car certains monitorings peuvent devenir prioritaires en fonction de l'actualité sanitaire régionale, nationale ou internationale. Sur les 10 dernières années, les principales maladies étudiées chez le Cerf élaphe sont répertoriées dans le Tableau 11.

Tableau 11: Principales maladies (ou agents pathogènes) étudiées chez le Cerf élaphe en Wallonie.

Maladies (ou agents pathogènes) étudiées	Impact sur la santé			Type de surveillance chez le Cerf élaphe en Wallonie	Situation chez le Cerf élaphe en Wallonie (date de l'étude)
	Homme	Bovins	Cerf élaphe		
Fièvre catarrhale ovine	0	Х	Х	А	Présente (2007) absente (2014)
Tuberculose bovine	Х	х	Х	P + A	Absente (jusqu'en 2014)
Brucellose (B. abortus)	X	x	X	Α	Absente (2012)
Maladie hém. épizootique	0	Χ	Χ	Α	Absente (2012)
Paratuberculose	-	Х	Х	P + A	Présente (jusqu'en 2014)
Chronic wasting disease	-	-	Х	Р	Absente (2009)
Babesia spp	0	Х	X	А	Présent (2008)
Listeria spp	Х	Х	-	Р	Présent (jusqu'en 2014)
Salmonella spp	Х	Х	-	Р	Présent (jusqu'en 2014)
E. coli (ETEC, VTEC)	Х	Υ	Υ	А	Présent (2009)
Fasciola hepatica	Х	Х	Υ	Р	Présent (jusqu'en 2014)
Pasteurella spp	Х	Х	Х	Р	Présent (jusqu'en 2014)
Virus de l'Hepatite E	Х	Υ	Υ	А	Présent (2012)
Virus de Schmallenberg	0	Χ	-	А	Présent (2011 jusqu'en 2014)
Anaplasma phagocytophilum	Х	Х	-	А	Présent (2006 et 2012)

A : surveillance active (études programmées sur des cervidés prélevés en période de chasse)





P : surveillance passive (**surveillance évènementielle** sur des cervidés trouvés morts ou abattus pour raisons sanitaires)

^{*}Impact sur la santé : 0 (non transmissible) ; X (symptomes/lésions décrits) ; Y (porteurs asymptomatiques); - (pas d'informations dans la littérature ou controversé)

A. Tuberculose bovine

Parmi les agents pathogènes étudiés, certains méritent une attention particulière. C'est le cas notamment de Mycobacterium bovis, bactérie responsable de la tuberculose bovine. bactérie peut infecter de nombreuses espèces domestiques et sauvages, elle est également transmissible à l'homme.

Belgique est officiellement indemne de tuberculose bovine depuis 2003, même si quelques foyers bovins sont détectés chaque année. En 2013, l'incidence de la tuberculose bovine a augmenté en Belgique (9 foyers bovins détectés) et des cas récents en faune sauvage ont été rapportés dans le Nord de la France, à proximité de notre frontière. La situation en France est inquiétante et le risque que cette maladie se répande au sein de nos populations sauvages (cervidés, suidés, blaireaux) est réel. Si la Belgique devait perdre son statut de pays officiellement indemne de tuberculose, les conséquences seraient graves pour le secteur de l'élevage. C'est dans ce contexte qu'un projet spécifique « WildTub » a démarré en automne 2014, il est partiellement financé par le SPF Santé publique et le SPW.

Les objectifs du projet WildTub sont de (1) détecter la présence de Mycobacterium bovis au sein d'espèces sauvages sensibles présentes dans notre pays, (2) suivre l'évolution spatio-temporelle des foyers, le cas échéant, (3) caractériser les isolats de Mycobacterium bovis éventuellement retrouvés en faune sauvage et les comparer aux isolats d'origine bovine détectés en Belgique et aux isolats d'origine sauvage détectés dans le Nord de la France et (4) proposer aux autorités régionales et fédérales compétentes un plan de lutte dans l'éventualité d'une émergence de tuberculose en faune sauvage en Belgique.

Jusqu'à présent (octobre 2015), aucun cas de tuberculose bovine n'a été détecté en faune sauvage en Wallonie. Les analyses (autopsies, mises en culture, PCR, séquencage, sérologie) sont réalisées sur des échantillons de cervidés (et suidés) prélevés à la chasse, trouvés morts ou abattus pour raisons sanitaires. Les blaireaux tués sur les routes sont également contrôlés.





B. Paratuberculose

Une autre mycobactérie fait également l'objet d'un suivi depuis plusieurs années chez le cerf élaphe. Il s'agit de *Mycobacterium avium paratuberculosis*, la bactérie responsable de la paratuberculose. Cette maladie peut gravement affecter le cerf élaphe, qui va progressivement maigrir, présenter de la diarrhée et inexorablement en mourir. Il n'existe aucun traitement et les animaux infectés, en excrétant les bactéries via les matières fécales, contaminent les congénères qui vont ingérer des aliments souillés par ces matières fécales. Cette maladie est également transmissible aux ruminants domestiques.

Concrètement, le réseau informe les gestionnaires

Photo 1 : Aspect extérieur d'une biche morte de paratuberculose (émaciation avec arrière-train souillé).



Photo 3 :
Paratuberculose : Hypertrophie importante des ganglions mésentériques.



des zones sur lesquelles des cas de paratuberculose ont été détectés. Des mesures précises sont proposées afin de limiter la dissémination de la maladie. Dans ce contexte, le réseau insiste fortement pour que les gestionnaires réalisent des tirs sanitaires dans les zones concernées afin d'éliminer le plus rapidement possible les cervidés paratuberculeux susceptibles de contaminer les congénères.

Les photos ci-dessous montrent dans quel état les cervidés atteints de paratuberculose sont retrouvés morts et les principales lésions qui siègent au niveau du tractus intestinal.

Photo 2 : Paratuberculose : Hypertrophie importante des ganglions mésentériques, avec présence de caséum à la section.



Photo 4 : Paratuberculose : Adénomégalie sévère de la chaine mésentérique.







C. Brucellose bovine

La brucellose bovine a également fait l'objet d'une étude programmée chez le cerf élaphe en Wallonie. En 2012, plusieurs foyers de brucellose ont été détectés dans des exploitations bovines de la région. Les autorités régionales et fédérales ont demandé qu'une enquête ponctuelle soit menée en faune sauvage afin de déterminer si *Brucella* spp

circulait au sein des populations sauvages. Le réseau a analysé plus de 300 rates de Cerf élaphe qui ont été criblées par PCR en temps réel pour détecter la présence d'une séquence cible de *Brucella* spp. Aucun échantillon de cervidé ne s'est révélé positif.

D. Maladies émergentes à transmission vectorielle

Dans le cadre de la surveillance des maladies émergentes, les agents pathogènes à transmission vectorielle occupent une place importante.

Fièvre catarrhale ovine : cette maladie virale est transmise par des culicoïdes (insectes piqueurs). Le sérotype 8 a émergé en Belgique en 2006 et s'est rapidement répandu dans les élevages bovins et ovins en provoquant des avortements et mortinatalités. En Wallonie, le réseau a démontré que les Cerfs élaphes avaient largement été infectés (apparemment de manière asymptomatique) par le virus de la FCO, sérotype 8 avec un pic en 2007 (plus de 50 % des cerfs étaient séropositifs). Le suivi a été maintenu et la séroprévalence a diminué progressivement.

Virus de Schmallenberg: ce virus est également transmis par des culicoïdes. La maladie est apparue en Belgique pour la première fois en 2011 (agneaux malformés, avortements), puis des centaines d'élevages de bovins et ovins ont été touchés entrainant des pertes conséquentes. Comme pour

la FCO, il était important de déterminer si les Cerfs élaphes pouvaient être soit affectés par ce virus soit porteurs asymptomatiques (hôtes réservoirs du virus). En Wallonie, le réseau a démontré que les Cerfs élaphes avaient largement été infectés par ce virus en 2011 et 2012. L'étude continue et certains individus sont encore séropositifs. Cependant, les observations standardisées menées par le DEMNA en 2012 n'ont pas mis en évidence de diminution du taux d'accroissement des populations de cervidés. Donc, ce virus ne semble pas non plus avoir eu d'impact sur l'état de santé du Cerf élaphe.

Maladie hémorragique épizootique: cette maladie est très connue en Amérique du Nord et responsable de mortalités importantes chez le cerf de Virginie. Ce virus est étroitement apparenté au virus de la FCO et certains sérotypes circulent dans les pays du Maghreb et en Turquie notamment. Vu les risques d'émergence, le réseau a mené une enquête sérologique en Wallonie en 2012 afin de déterminer si les cervidés étaient séropositifs. Tous les résultats étaient négatifs.





3. Causes de mortalité chez le Cerf en Wallonie - Résultats 2014

Outre les études programmées pendant les saisons de chasse, le réseau réalise également des autopsies de cerfs trouvés morts ou abattus pour raisons sanitaires. L'approche est différente; il s'agit ici de déterminer la cause exacte de la mort (ou de l'état morbide) et d'évaluer si ces mortalités représentent un danger pour l'homme et/ou les animaux domestiques et sauvages.

Cette surveillance est stratégique car elle permet notamment de détecter des agents pathogènes dont on ne suspecte pas nécessairement la présence en faune sauvage dans une région donnée. Il faut cependant souligner que le suivi des animaux trouvés morts et des tirs sanitaires est réalisé toute l'année. Cette surveillance exige des moyens humains (vigilance sur le terrain, autopsies et examens complémentaires) et logistiques (acheminement des cadavres et stockage) considérables. La collaboration des agents des cantonnements est indispensable. Sans leur implication, il serait impossible de mettre en œuvre les analyses sur les animaux trouvés morts ou abattus pour raisons sanitaires. Les résultats de l'année 2014 sont présentés ci-dessous afin de fournir un aperçu des principales causes de mortalité du Cerf élaphe en Wallonie (Figure 38 et Tableau 12). Des informations plus exhaustives sont disponibles dans chaque rapport annuel d'activités et sur le site www.faunesauvage.be.

A. Cerfs trouvés morts

L'acheminement à Liège des animaux trouvés morts est dépendante de nombreux facteurs, dont la motivation des acteurs de terrain (facteur le plus important), l'espèce animale (conservation et détection du cadavre, intérêt cynégétique ou conservationniste) et l'actualité sanitaire. Par conséquent, l'importance relative des différentes causes de mortalité doit être nuancée en fonction de ces facteurs.

- En 2014, les causes traumatiques représentent plus de la moitié des causes de mortalité dans la catégorie des cerfs trouvés morts qui ont été transmis au réseau (12/22). Il faut ici rappeler le biais d'échantillonnage qui fait que tous les cervidés tués sur la route ne sont évidemment pas transférés à Liège. Il serait intéressant d'intégrer ces données afin de relativiser les différentes causes de mortalité.
- Les traumatismes ont des causes diverses, parmi lesquelles :
 - Tir par balle pour 7 individus pour lesquels un acte de braconnage est avéré.

- Accidents de la route pour 3 individus.
- Deux animaux présentaient des lésions traumatiques évidentes dont l'origine reste néanmoins non-déterminée; le cerf A15-035 présentait des lésions cervicales faisant suite vraisemblablement à une chute violente en pleine course. Le faon A15-012 présentait des perforations sévères du thorax, aucun trajet de projectile n'a été identifié. Pour ce dernier, des coups d'andouillers sont fortement suspectés.

Causes infectieuses (4/22) :

- Trois animaux (deux biches et un cerf) sont morts suite à une infection chronique à *Mycobacterium avium paratuberculosis*. Le parasitisme sous-jacent était en outre marqué (*Dictyocaulus* spp., *Trichuris* spp., et *Oestrus* spp.). A l'autopsie, les lésions étaient sévères.
- Pour le faon mâle A15-047, une hémorragie méningée a été observée. Par ailleurs, au niveau de l'encéphale, la présence de manchons péri-vasculaires signe vraisemblablement une infection virale.







Causes parasitaires (1/22):

Le faon mâle A14-235 présentait un faible état d'embonpoint associé à de lourdes charges parasitaires au niveau du tractus respiratoire (bronchite vermineuse à Dictyocaulus spp.) ainsi que des lésions d'ulcères dans la caillette. Dans le cas présent, l'examen nécropsique n'a pas mis en évidence de pathologie sousjacente ; les tests de diagnostic de la paratuberculose se sont révélés négatifs.

Causes diverses (2/22):

Deux biches (A14-170 & 228) présentaient, dans le rumen, des masses alimentaires accumulées et impactées (ruménolithes) ainsi que des corps étrangers linéaires (sacs plastiques) à l'origine de sub-obstructions.

Causes indéterminées (3/22):

L'origine de la mort de trois cerfs (A14-176 & 237 et A15-049) n'a pu être déterminée faute d'examens complémentaires (putréfaction / charognage). Le traumatisme a toutefois été écarté.

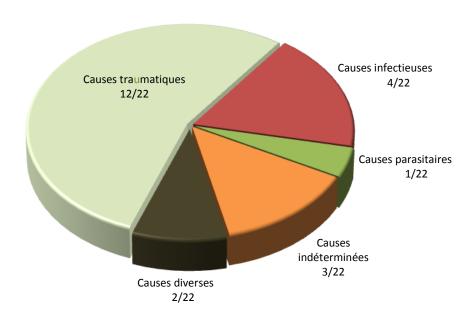


Figure 38 : Distribution des causes de mortalité des Cerfs en 2014.





Tableau 12: Données concernant l'origine, la date de découverte et la cause de mort des Cerfs trouvés morts en 2014 / (n = 22).

R	éférence	Animal	Lieu de découverte (commune)	Code postal			Cause de la mort
A	14-069	Biche	Bérsimenil (La Roche-en- Ardenne)	6982	La Roche-en-Ardenne	janv-14	Paratuberculose
А	14-070	Biche	Sprimont	4140	Aywaille	févr-14	Subobstruction (ruménolithes)
А	14-137	Cerf	nc	nc	Aywaille	mars-14	Traumatisme (voie publique)
A	14-139	Daguet	Bérsimenil (La Roche-en- Ardenne)	6982	La Roche-en-Ardenne	mars-14	Traumatisme (braconnage)
А	14-143	Biche	Jalhay	4845	Verviers	mars-14	Traumatisme (voie publique)
A	14-176	Cerf	Sainte-Cécile (Florenville)	6820	Florenville	avr-14	Détresse respiratoire d'origine inconnue (putréfaction)
А	14-184	Cerf	Manhay	6960	Marche-en-Famenne	mai-14	Traumatisme (voie publique)
А	14-186	Biche	L'Allemoine (Paliseul)	6852	Bouillon	mai-14	Paratuberculose
	14-220	Daguet	Herbiester (Jalhay)	4845	Verviers	juil-14	Traumatisme (braconnage)
А	14-228	Biche	nc	nc	Aywaille	juil-14	Ruménolithes + plastique
	114 220			****	,	-	The state of the s
	14-235	Faon M	Membach (Baelen)	4837	Verviers	sept-14	Parasitisme
A		Faon					
A	14-235	Faon <i>M</i>	Membach (Baelen)	4837	Verviers	sept-14	Parasitisme
A	14-235 14-237	Faon M Cerf	Membach (Baelen) Bullange	4837 4760	Verviers Bullange	sept-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction)
A	14-235 14-237 14-267	Faon M Cerf cerf	Membach (Baelen) Bullange Ternell (Eupen) Lavaulx-Renard	4837 4760 4700	Verviers Bullange Eupen	sept-14 sept-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction) Traumatisme (braconnage)
A A A	14-235 14-237 14-267 15-012	Faon M Cerf cerf	Membach (Baelen) Bullange Ternell (Eupen) Lavaulx-Renard (Stoumont) Lomprez - Sohier	4837 4760 4700 4987	Verviers Bullange Eupen Spa	sept-14 sept-14 sept-14 oct-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction) Traumatisme (braconnage) Traumatisme (andouiller)
A	14-235 14-237 14-267 15-012	Faon M Cerf cerf Faon F Cerf	Membach (Baelen) Bullange Ternell (Eupen) Lavaulx-Renard (Stoumont) Lomprez - Sohier (Wellin) Mochamps	4837 4760 4700 4987 6924	Verviers Bullange Eupen Spa Libin	sept-14 sept-14 sept-14 oct-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction) Traumatisme (braconnage) Traumatisme (andouiller) Paratuberculose
A A A A	114-235 114-237 114-267 115-012 115-022	Faon M Cerf cerf Faon F Cerf	Membach (Baelen) Bullange Ternell (Eupen) Lavaulx-Renard (Stoumont) Lomprez - Sohier (Wellin) Mochamps (Tenneville)	4837 4760 4700 4987 6924 6970	Verviers Bullange Eupen Spa Libin Nassogne	sept-14 sept-14 sept-14 oct-14 oct-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction) Traumatisme (braconnage) Traumatisme (andouiller) Paratuberculose Traumatisme
A A A A	114-235 114-237 114-267 115-012 115-022 115-035 115-038	Faon M Cerf cerf Faon F Cerf Cerf Cerf Faon	Membach (Baelen) Bullange Ternell (Eupen) Lavaulx-Renard (Stoumont) Lomprez - Sohier (Wellin) Mochamps (Tenneville) Redu (Libin)	4837 4760 4700 4987 6924 6970 6890	Verviers Bullange Eupen Spa Libin Nassogne Libin	sept-14 sept-14 sept-14 oct-14 oct-14 oct-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction) Traumatisme (braconnage) Traumatisme (andouiller) Paratuberculose Traumatisme Traumatisme Traumatisme (braconnage) Méningo-encéphalite
A A A A A A	114-235 114-237 114-267 115-012 115-022 115-035 115-038	Faon M Cerf cerf Faon F Cerf Cerf Cerf M	Membach (Baelen) Bullange Ternell (Eupen) Lavaulx-Renard (Stoumont) Lomprez - Sohier (Wellin) Mochamps (Tenneville) Redu (Libin) Aywaille	4837 4760 4700 4987 6924 6970 6890	Verviers Bullange Eupen Spa Libin Nassogne Libin Aywaille	sept-14 sept-14 sept-14 oct-14 oct-14 oct-14 nov-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction) Traumatisme (braconnage) Traumatisme (andouiller) Paratuberculose Traumatisme Traumatisme (braconnage) Méningo-encéphalite d'origine virale
A A A A A A A	114-235 114-237 114-267 115-012 115-022 115-035 115-038 115-047	Faon M Cerf cerf Faon F Cerf Cerf Faon M Cerf	Membach (Baelen) Bullange Ternell (Eupen) Lavaulx-Renard (Stoumont) Lomprez - Sohier (Wellin) Mochamps (Tenneville) Redu (Libin) Aywaille Rochefort Remagne	4837 4760 4700 4987 6924 6970 6890 4920 5562	Verviers Bullange Eupen Spa Libin Nassogne Libin Aywaille Rochefort (DR)	sept-14 sept-14 sept-14 oct-14 oct-14 oct-14 nov-14	Parasitisme Indéterminée (putréfaction) Traumatisme (braconnage) Traumatisme (andouiller) Paratuberculose Traumatisme Traumatisme Traumatisme (braconnage) Méningo-encéphalite d'origine virale Indéterminée (putréfaction)





B. Cerfs achevés pour raisons sanitaires

L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/07/2006 (qui fait suite à celui du 3/07/2003) fixe les modalités du tir sanitaire en Wallonie. Cet Arrêté prévoit que tout animal de la catégorie grand gibier faisant l'objet d'un tir sanitaire « soit acheminé pour analyses à la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège ». Le tir sanitaire permet d'éliminer, toute l'année, des animaux malades

susceptibles de contaminer les congénères ou d'autres espèces sauvages ou domestiques. La procédure permet également d'abréger les souffrances d'animaux gravement blessés. Ainsi, dans un contexte non seulement sanitaire mais également éthique, la procédure du tir sanitaire est clairement justifiée.

Tableau 13: Données concernant l'origine, la date de tir et les résultats d'analyse des Cerfs achevés en 2014 / (n = 21)

Référence	Animal	N°Bracelet (constat)	Lieu de tir (commune)	Code postal	Cantonnement	Date de tir	Résultats d'analyse
A14-062	Faon F	131073 (25507)	Fenffe (Houyet)	5560	Rochefort (DR)	Janvier 2014	Fulguration suspectée
A14-071	Daguet	1323118 (067757)	Daverdisse	6829	Libin	Février 2014	Traumatisme (ancien tir par balle)
A14-083	Faon F	132724 (042709)	Renier (Ferrières)	4190	Aywaille	Février 2014	Traumatisme (ancien tir par balle)
A14-130	Biche	137091 (nc)	Gembes (Daverdisse)	6929	Libin	Mars 2014	Paratuberculose
A14-136	Daguet	nc (10426)	Werbomont (Ferrières)	4190	Aywaille	Mars 2014	Traumatisme (voie publique)
A14-141	Cerf	1323125 (20442)	Redu (Libin)	6890	Libin	Mars 2014	Traumatisme (voie publique)
A14-157	Daguet	nc (11527)	Aywaille	4920	Aywaille	Mars 2014	Traumatisme (voie publique)
A14-173	Biche	134762 (045657)	Nassogne	6950	Nassogne	Avril 2014	Traumatisme (panneautage)
A14-174	Faon M	134763 (045658)	Nassogne	6950	Nassogne	Avril 2014	Traumatisme (panneautage)
A14-175	Biche	137092 (067156)	Gembes (Daverdisse)	6929	Libin	Avril 2014	Paratuberculose
A14-2159	Bichette	nc (070498)	Sarton (Paliseul)	6852	Bouillon	Août 2014	Tumeur
A14-253	Bichette	nc	nc	nc	Bullange	Août 2014	Paratuberculose
A15-033	Biche	1401141 (071400)	Briquemont (Rochefort)	5580	Rochefort (DR)	Octobre 2014	Paratuberculose
A15-034	Cerf	1410585 (048851)	La Roche-en- Ardenne	6980	La Roche-en- Ardenne	Octobre 2014	Traumatisme (braconnage)
A15-036 *	Cerf	1410587 (050669)	Fisenne (Erezée)	6997	Marche-en- Famenne	Octobre 2014	Traumatisme (ancien tir par balle)
A15-050 * (A15-779)	Cerf	1421870 (nc)	Bérismenil (La Roche-en- Ardenne)	6982	La Roche-en- Ardenne	Novembre 2014	Indéterminé
A15-052	Cerf	1410590 (49754)	Sommerain (Houffalize)	6680	Vielsalm	Novembre 2014	Arthrite
A15-054	Biche	1404241 (050295)	Manhay	6960	La Roche-en- Ardenne	Novembre 2014	Paratuberculose
A15-061	Cerf	1410533 (049467)	Odeigne (Manhay)	6960	La Roche-en- Ardenne	Décembre 2014	Traumatisme (ancien tir par balle)
A15-080	Cerf	1410163 (25573)	Rochefort	5580	Rochefort (DR)	Décembre 2014	Traumatisme (ancien tir par balle)
A15-081	Cerf	1410591 (48498)	Provèdroux (Vielsalm)	6690	Vielsalm	Décembre 2014	Traumatisme

st : animaux pour lesquels le tir sanitaire n'était pas justifié (cfr rapport 2014). / nc : non communiqué.







Les causes traumatiques représentent une part importante (plus de la moitié) des causes ayant justifié le tir sanitaire de cerfs élaphes (12/21) (Tableau 13). Les traumatismes ont des causes diverses, parmi lesquelles :

- Six cas de tir par balle confirmé par radiographie, dont un cas avéré de braconnage.
- Blessures consécutives au panneautage chez
 2 individus (une biche et son faon).
- Des traumatismes divers pour 4 autres individus (3 accidents de la voie publique / 1 traumatisme non-déterminé).

Des **causes infectieuses** ont été mises en évidence sur 6 des 21 tirs sanitaires.

- Cinq cas de paratuberculose (PTB) ont été diagnostiqués parmi les cerfs achevés dans le cadre du tir sanitaire.
- Un cas d'arthrite septique chez un cerf avec des lésions d'érosions articulaires du jarret gauche. Aucun germe n'a pu être isolé.

Cas non déterminé (1/21) et causes diverses (2/21):

• Une mort par fulguration reste l'hypothèse la plus plausible pour un faon.

• Une bichette présentait quant à elle, à l'ouverture de la cavité abdominale, une masse de 50x40x40 cm dans la partie postérieure de l'abdomen pour un poids de 13 kg (voir photo ci-dessous). A la section, cette masse apparaissait blanchâtre avec quelques zones de nécrose et d'hémorragie. Les estomacs étaient bien individualisables dans la partie antérieure de l'abdomen, le tractus intestinal était intact bien que certaines anses étaient adhérentes par de la fibrose à la masse néoplasique. L'histolyse des tissus n'a pas permis de déterminer le type de tumeur.



Photo: Bichette A14-2159 – masse abdominale entreprenante de 13 Kg (processus tumoral).





4. Conclusions sur les bilans sanitaires

Depuis le début du projet (2002), le réseau de surveillance a détecté des agents pathogènes émergents chez le Cerf élaphe en Wallonie. Ces résultats ont fait l'objet de publications et de présentations lors de congrès internationaux. s'agit notamment de la fièvre catarrhale ovine, du virus de Schmallenberg, du virus de l'hépatite E, d'Anaplasma spp. et de certains pathotypes d'Escherichia coli. Ces agents pathogènes circulent (ou ont circulé) dans nos populations de cervidés, apparemment de manière asymptomatique. Quant à la paratuberculose, elle est clairement présente dans certaines zones et peut induire des mortalités chez le Cerf. Des cas d'oestrose, de bronchite vermineuse, de parasitoses gastro-intestinales, de pasteurellose ou de salmonellose sont également mis en évidence chez le Cerf élaphe mais sans préjudice sur l'état de santé global de la population. Par contre, il est important de souligner que, jusqu'à présent et sur base d'études ponctuelles, aucun cas de tuberculose bovine, de brucellose bovine, de maladie du dépérissement chronique et de maladie hémorragique épizootique n'a été détecté dans les populations de cerfs de la région. Les analyses qui sont réalisées par le réseau permettent de conseiller les autorités quant aux mesures à prendre sur le terrain si une maladie émerge ou prend de l'ampleur. Le suivi de ces maladies est d'autant plus important que certaines

d'entre elles sont transmissibles entre ruminants domestiques et sauvages dans une région dans laquelle la promiscuité entre ces espèces est réelle.

Jusqu'à présent, les bilans sanitaires de l'espèce Cerf sont bons pour l'ensemble de la Wallonie. Mais il convient de rester vigilant vu la situation inquiétante en France; les cas de tuberculose bovine en faune sauvage sont devenus ingérables dans certains départements. Par conséquent, nous devons maintenir la pression de surveillance. En faune sauvage, plus un foyer de tuberculose est détecté tôt dans une zone bien circonscrite, plus les mesures de lutte (tirs sanitaires, gestion des période de chasse, viscères en enquêtes sérologiques) seront efficaces pour éviter une dissémination de la maladie.

Tous ces éléments montrent clairement que la surveillance sanitaire fait partie intégrante des outils de gestion des populations sauvages et que le contrôle de ces maladies ne peut s'envisager que dans une approche intégrée, en collaboration avec de nombreux acteurs. Le réseau de surveillance ne pourrait fonctionner sans l'aide de vétérinaires de terrain, du DNF, du DEMNA, des Unités Techniques Environnementales de la Défense, des Conseils des chasseurs et des gardes cynégétiques, particuliers. C'est ici l'occasion de les remercier.





Conclusion générale

Ce deuxième rapport du genre consacré au Cerf et plus particulièrement à la saison de chasse 2014-2015 met à nouveau bien en évidence l'importance des efforts consentis en Wallonie par toute une série d'acteurs – forestiers, chasseurs, gardes particuliers, scientifiques, photographes - en faveur de cette espèce gibier emblématique.

Parmi les motifs de satisfaction à relever dans ce rapport, il y a d'abord les résultats obtenus au niveau de la gestion qualitative de nos populations de cerfs.

Ainsi, à l'échelle de l'aire occupée par le Cerf en Wallonie, le prélèvement global est à nouveau bien équilibré entre boisés, biche(tte)s et faons. Certes, ce n'est pas toujours le cas au niveau de chaque conseil cynégétique individuellement. Mais il faut avoir ici à l'esprit que certains d'entre eux se partagent, au moins partiellement, la même population de cerfs. En outre, vis-à-vis des populations de cerfs que les conseils cynégétiques sont amenés à devoir gérer, la situation des uns et des autres peut être très variable, certains conseils devant par exemple toujours faire face à des populations excédentaires impliquant des prélèvements plus accentués sur les femelles.

En termes de vieillissement, si on s'en réfère aux cerfs cotés atteignant au moins 180 points CIC, l'année 2014 confirme la tendance observée au cours des dix dernières années à savoir un âge moyen de ces cerfs qui dépasse les 9 ans lors de cette saison 2014-2015. Assez logiquement, la qualité des trophées de ces cerfs en 2014 s'est encore améliorée par rapport à la saison précédente, puisque la part relative des cerfs médaillés d'or est plus importante que lors de la saison précédente. Les règles de tir mises en place par les conseils cynégétiques vis-à-vis des cerfs boisés semblent donc bien porter leurs fruits. L'amélioration de la qualité du milieu, avec notamment un accès plus aisé vers les contribue également augmentation de la qualité des trophées récoltés.

Sur le plan sanitaire, à l'issue d'une période de surveillance de près de 12 ans, le bilan s'avère être globalement bon pour le Cerf, même si localement la paratuberculose entraîne l'une ou l'autre mortalité chaque année. évidemment heureux pour l'espèce elle-même, mais c'est surtout rassurant en raison des répercussions potentiellement très négatives que pourrait avoir une situation sanitaire problématique des vis-à-vis ruminants domestiques. On ne peut qu'inciter les chasseurs et leurs gardes particuliers à continuer à être vigilants, à signaler au réseau de l'Université de Liège toute mort suspecte et à ne pas hésiter à faire usage du tir sanitaire.

Le suivi du patrimoine génétique de nos populations de cerfs montre que les menaces sur ce patrimoine sont réduites. Cependant, il met en évidence le fait que les élevages peuvent présenter un risque de ce point de vue et, malheureusement, l'un ou l'autre cas d'apport frauduleux de cerfs n'appartenant pas à nos populations sauvages.

Au niveau de la gestion quantitative des populations de cerfs, la situation évolue dans un sens favorable, même si elle peut sembler assez paradoxale.

D'un côté, on doit en effet regretter une fois encore le fait que lors de la saison 2014-2015 moins d'un tiers des minima en non-boisés imposés dans les plans de tir ont été réalisés. Ce déficit récurrent depuis quelques années au niveau de la réalisation des minima en cerfs nonboisés n'est heureusement pas fort élevé, ce qui tend à démontrer que ces minima ne sont pas aussi irréalistes que ce que d'aucuns prétendent parfois.

D'un autre côté, on doit aussi se réjouir du fait que les populations de cerfs sont malgré tout globalement en diminution significative depuis 2010. Le retour vers des densités de population de cerfs plus en adéquation avec les enjeux économiques et écologiques de la forêt apparaît à l'horizon. La dernière saison écoulée ne







dément pas cette évolution puisque suivant la méthodologie qui est utilisée aujourd'hui pour évaluer les densités des populations, le rapport estime à quelque 7 % la diminution de la population entre le printemps 2014 et le printemps 2015. Cette évolution positive, quoi que lente, est indiscutablement à porter au crédit des chasseurs et des conseils cynégétiques. Cela étant, le tableau de chasse de la saison 2014-2015 reste toujours très intéressant, puisqu'il s'agit du 7ème meilleur tableau de chasse en cerfs de ces 30 dernières années.

Par rapport aux densités cibles à ne pas dépasser, qui sont communément admises, les densités actuelles des populations de cerfs dans plusieurs conseils cynégétiques restent malgré tout significativement supérieures.

Fondamentalement, bien plus que le problème de l'estimation des populations de cerfs, c'est le bien-fondé de ces seuils qui constitue la pomme de discorde entre le monde forestier et le monde de la chasse. La mise en place progressive à partir de 2016 d'un réseau d'enclos-exclos pour pouvoir évaluer d'une façon objective la pression des grands herbivores sauvages sur la végétation forestière dans les toutes prochaines années permettra d'y voir plus clair et, espérons-le, d'apaiser les tensions actuelles.

L'objectif n'est en effet certainement pas de réduire la présence du Cerf à une portion congrue dans nos forêts. Si tel était le but, il serait d'ailleurs parfaitement inutile de déployer tous les efforts actuels de suivi de cette espèce emblématique. Mais nos forêts doivent impérativement pouvoir se régénérer et faire face aux changements de climat qui s'annoncent, sans que cela ne doive passer obligatoirement par la mise en œuvre à large échelle de moyens de protection coûteux, à la fois dommageables sur le plan économique et sur le plan écologique.

On ne doit pas non plus perdre de vue que le Cerf n'est pas le seul ongulé sauvage qui exerçe une pression sur le milieu forestier. Le Sanglier et le Chevreuil, concourent également à cette pression et peuvent amplifier certains effets néfastes attribués généralement au Cerf. Vis-àvis de ces deux autres grands gibiers, non soumis à plans de tir, une pression de chasse suffisante est aussi nécessaire.

Pour terminer, il faut encore une fois remercier les différents acteurs mentionnés plus haut qui contribuent à rassembler ces nombreuses données nécessaires à asseoir une gestion responsable des populations de cerfs. Il faut aussi formuler le vœu que les informations présentées dans ce nouveau rapport servent aussi - et peut-être avant tout - à une meilleure compréhension entre tous les acteurs.

Novembre 2015

Marc HERMAN, Inspecteur général f.f. Philippe BLEROT, Inspecteur général

Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA)

Département de la Nature et de la Forêt (DNF)







Annexes

Annexe 1 : Liste reprenant les différentes abréviations utilisées pour nommer les (secteurs de) conseils et carte des conseils cynégétiques. Rq : CC = conseil cynégétique

Abréviation	Nom du (secteur de) conseil
CC20	Conseil cynégétique des Deux Ourthes
CC2O_1	Conseil cynégétique des Deux Ourthes Secteur 1
CC2O_2	Conseil cynégétique des Deux Ourthes Secteur 2
CCARCO	Conseil Cynégétique Arches-En-Condroz
CCAREL	Conseil Cynégétique AREL
ССВРМЕ	Conseil Cynégétique du Bois du Pays Manhay-Erezée
CCBSJ	Conseil cynégétique du Bois Saint-Jean
CCFA	Conseil cynégétique de Famenne-Ardenne
CCFARM	Conseil Cynégétique des Forêts d'Anlier, Rulles et Mellier
CCFARM_1	Conseil Cynégétique des Forêts d'Anlier, Rulles et Mellier ZOC 1
CCFARM_3_Flor.	Conseil Cynégétique des Forêts d'Anlier, Rulles et Mellier ZOC 3 Cantonnement de Florenville
CCFARM_3_Hab.	Conseil Cynégétique des Forêts d'Anlier, Rulles et Mellier ZOC 3 Cantonnement de Habay
ccg	Conseil Cynégétique de Gaume
CCGBCCV	Conseil Cynégétique des Grands Bois de Chimay, Couvin et Viroinval
ССНА	Conseil cynégétique de la Haute-Ardenne
CCHerm	Conseil cynégétique de l'Hermeton
CCHFE	Conseil cynégétique des Hautes-Fagnes-Eifel
CCHFE_Bull.	Conseil cynégétique des Hautes-Fagnes-Eifel Cantonnement de Bullange
CCHFE_Els.	Conseil cynégétique des Hautes-Fagnes-Eifel Cantonnement d'Elsenborn
CCHFE_Eupen	Conseil cynégétique des Hautes-Fagnes-Eifel Cantonnement d'Eupen
CCHFE_Malm.	Conseil cynégétique des Hautes-Fagnes-Eifel Cantonnement de Malmédy
CCHFE_St_Vith	Conseil cynégétique des Hautes-Fagnes-Eifel Cantonnement de Saint-Vith
CCHFE_Verviers	Conseil cynégétique des Hautes-Fagnes-Eifel Cantonnement de Verviers
CCHL	Conseil Cynégétique de la Haute Lesse
ссо	Conseil cynégétique de l'Our
ccoc	Conseil Cynégétique Ourthe et Condroz
ccs	Conseil Cynégétique de la Semois
CCS_1	Conseil Cynégétique de la Semois Secteur 1
CCS_2	Conseil Cynégétique de la Semois Secteur 2
CCS_3	Conseil Cynégétique de la Semois Secteur 3
CCS_4	Conseil Cynégétique de la Semois Secteur 4
CCSAL	Conseil cynégétique Salm-Amblève-Lienne
CCSE	Conseil cynégétique Süd-Eifel
CCSSS	Conseil Cynégétique de Spa-Stavelot-Stoumont
CCSSS_1	Conseil Cynégétique de Spa-Stavelot-Stoumont Secteur 1
CCSSS_2	Conseil Cynégétique de Spa-Stavelot-Stoumont Secteur 2
CCSSS_3	Conseil Cynégétique de Spa-Stavelot-Stoumont Secteur 3





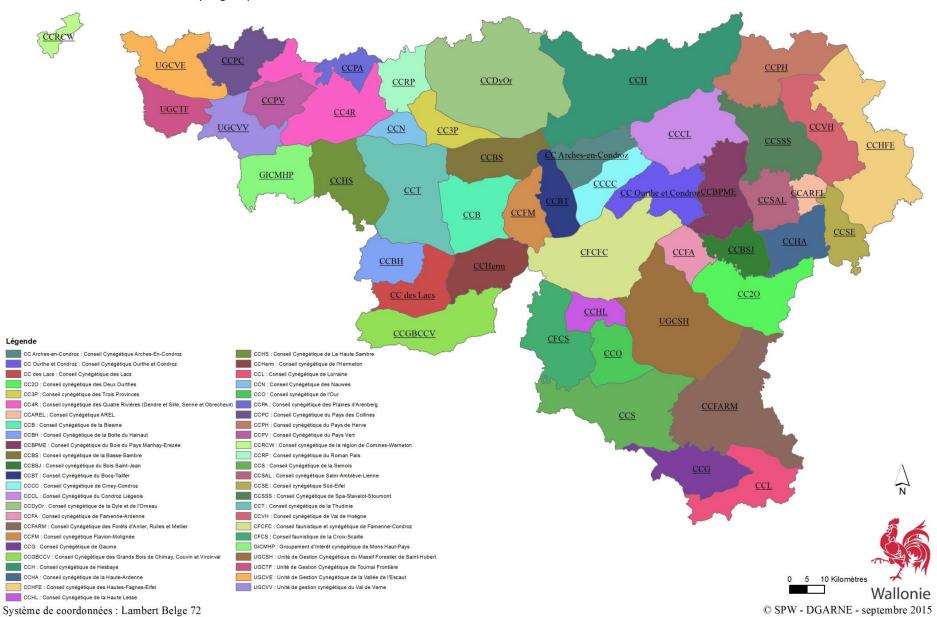
CCSSS_4	Conseil Cynégétique de Spa-Stavelot-Stoumont Secteur 4
CCVH	Conseil cynégétique de Val de Hoëgne
CCVH_Hockai	Conseil cynégétique de Val de Hoëgne Secteur Hockai
CCVH_Jalhay	Conseil cynégétique de Val de Hoëgne Secteur Jalhay
CFCFC	Conseil faunistique et cynégétique de Famenne-Condroz
CFCFC_Centr	Conseil faunistique et cynégétique de Famenne-CondrozSecteur Central
CFCFC_Ouest	Conseil faunistique et cynégétique de Famenne-CondrozSecteur Ouest
CFCFC_Sud_Est	Conseil faunistique et cynégétique de Famenne-CondrozSecteur Sud Est
CFCS	Conseil faunistique de la Croix-Scaille
CFCS_AC	Conseil faunistique de la Croix-Scaille Zone AC
CFCS_B	Conseil faunistique de la Croix-Scaille Zone B
UGCSH	Unité de Gestion Cynégétique du Massif Forestier de Saint-Hubert
UGCSH_1	Unité de Gestion Cynégétique du Massif Forestier de Saint-Hubert Secteur 1
UGCSH_2	Unité de Gestion Cynégétique du Massif Forestier de Saint-Hubert Secteur 2
UGCSH_4	Unité de Gestion Cynégétique du Massif Forestier de Saint-Hubert Secteur 4
UGCSH_5	Unité de Gestion Cynégétique du Massif Forestier de Saint-Hubert Secteur 5







Annexe 2 : Limites des conseils cynégétiques



Annexe 3: Pour l'ensemble des conseils et secteurs de conseils cynégétiques, nombre de daguets, petits cerfs et grands cerfs tirés et retrouvés morts ainsi que proportions de ces différentes classes de cerfs entre elles et par 1000 ha de bois.

Conseils cynégétiques et Secteurs de CC	Superficie en KhA	Nb total de boisés	Nb de petits cerfs	Nb de daguets	Nb de petits cerfs hors daguets	Nb de grands cerfs	Nb de cerfs de classe indét.	%age de daguets parmi les petits cerfs	Rapport des petits cerfs sur les grands cerfs	%age de grands cerfs dans le total boisés	Nb total de boisés et non- boisés	%age de cerfs boisés dans le total de cerfs boisés et non- boisés	Nb tota de boisé /1000 h	s cerfs /1000
CCARCO	2,80	5	1	1	0	1	3	100,00	1,00	20,00	27	18,52	1,79	0,36
CCOC	9,31	4	4	1	3	-	3	25,00	1,00	0,00	5	80,00	0,43	0,00
CC20	1,70	9	5		5	4			1,25	44,44	19	47,37	5,28	2,35
CCAREL	4,80	12	10	4	6	2		40,00	5,00	16,67	43	27,91	2,50	0,42
ССВРМЕ	12,31	100	86	36	50	14		41,86	6,14	14,00	280	35,71	8,13	1,14
CCBSJ	12,50	83	61	19	42	21	1	31,15	2,90	25,30	277	29,96	6,64	1,68
сссс	3,99	2	1	1	0	1		100,00	1,00		3	,	0,50	0,25
CCCL	0,61	4	4	1	3	0		25,00		0,00	4	100,00	6,51	0,00
CCFA	3,46	8	5	1	4	3		20,00	1,67	37,50	11	72,73	2,31	0,87
CCFARM	27,01	169	125	27	98	43	1	21,60	2,91	25,44	538	31,41	6,26	1,59
CCFARM_1	19,01	137	103	25	78	33	1	24,27	3,12	24,09	453	30,24	7,21	1,74
CCFARM_3	8,00	32	22	2	20	10		9,09	2,20	31,25	85	37,65	4,00	1,25
CCG	9	41	34	7	27	6	1	21	6	15	188	22	4,52	0,66
CCGCCV	10	21	12	5	7	9		42	1	43	63	33	2,03	0,87
ССНА	12	48	36	11	25	12		31	3	25	133	36	4,17	1,04
CCHERM	4	10	7	1	6	3		14	2	30	29	34	2,86	0,86
CCHF	44,19	173	153	62	91	18	2	40,52	8,50	10,40	529	32,70	3,91	0,41
CCHFE_ Bull.	9,00	50	43	15	28	7		34,88	6,14	14,00	122	40,98	5,56	0,78
CCHFE_Els.	10,30	53	46	20	26	5	2	43,48	9,20	9,43	173	30,64	5,15	0,49
CCHFE_Eupen	8,11	13	12	5	7	1		41,67	12,00	7,69	36	36,11	1,60	0,12
CCHFE_Malm.	1,85	6	5	3	2	1		60,00	5,00	16,67	33	18,18	3,25	0,54
CCHFE_St_Vith	7,73	12	11	2	9	1		18,18	11,00	8,33	27	44,44	1,55	0,13
CCHFE_Verviers	7,20	39	36	17	19	3		47,22	12,00	7,69	145	26,90	5,42	0,42
CCHL	9,61	72	41	8	33	29	2	19,51	1,41	40,28	188	38,30	7,50	3,02
CCL	8,78	2			0	1	1			50,00	3	66,67	0,23	0,11
ССО	11,70	42	29	8	21	11	2	27,59	2,64	26,19	199	21,11	3,59	0,94
CCO_ A	6,00	23	14	4	10	8	1	28,57	1,75	34,78	133	17,29	3,83	1,33
cco_c	2,20	15	11	4	7	3	1	36,36	3,67	20,00	53	28,30	6,82	1,36

CCO_D	1,00	0			0						0		0,00	0,00
ССО_В	3,50	4	4		4			0,00		0,00	11	36,36	1,14	0,00
CCS	35,52	181	131	22	109	48	2	16,79	2,73	26,52	592	30,57	5,10	1,35
CCS_1	7,41	53	37	5	32	16		13,51	2,31	30,19	171	30,99	7,15	2,16
CCS_3	9,09	54	43	6	37	11		13,95	3,91	20,37	144	37,50	5,94	1,21
CCS_4	13,74	65	47	11	36	17	1	23,40	2,76	26,15	260	25,00	4,73	1,24
CCS_2	2,88	3	3	3	0			100,00	#DIV/0!	0,00	5	60,00	1,04	0,00
CCS_5	2,70	2	1		1	1		0,00	1,00	50,00	2	100,00	0,74	0,37
CCSAL	12,65	61	49	19	30	12		38,78	4,08	19,67	169	36,09	4,82	0,95
CCSE	4,48	17	15	6	9	2		40,00	7,50	11,76	47	36,17	3,79	0,45
CCSSS	16,20	75	64	21	43	10	1	32,81	6,40	13,33	343	21,87	4,63	0,62
CCSSS_1	2,25	20	19	8	11	1		42,11	19,00	5,00	121	16,53	8,89	0,44
CCSSS_2	7,50	37	31	8	23	6		25,81	5,17	16,22	146	25,34	4,93	0,80
CCSSS_3	2,03	5	3		3	1	1	0,00	3,00	20,00	14	35,71	2,46	0,49
CCSSS_4	4,42	13	11	5	6	2		45,45	5,50	15,38	62	20,97	2,94	0,45
CCVH	12,68	56	47	15	32	9		31,91	5,22	16,07	153	36,60	4,42	0,71
CFCFC		94	62	11	51	31	1	17,74	2,00	32,98	275	34,18		
CFCFC_ Centr	9,85	60	38	4	34	21	1	10,53	1,81	35,00	130	46,15	6,09	2,13
CFCFC_ Est	4,22	5	3	1	2	2		33,33	1,50	40,00	5	100,00	1,18	0,47
CFCFC_Sud_Est	2,43	12	11	4	7	1		36,36	11,00	8,33	74	16,22	4,94	0,41
CFCFC_Ouest	8,87	12	7	2	5	5		28,57	1,40	44.67	F-7	24.05		0,56
					9	Ü		20,37	1,40	41,67	57	21,05	1,35	0,30
CFCFC_Sud	0,67	1			0	1		·	0,00	#####	3	33,33	1,50	1,50
CFCFC_Sud CFCS	0,67 23,61	1 98	65	14			2	21,54	· ·			·		
CFCS_ AC			65 35	14 4	0	1	2 2	·	0,00	#####	3	33,33	1,50	1,50
CFCS_ AC CFCS_B	23,61 19,13 4,99	98 55 43	35 30	4 10	0 51 31 20	1 31 18 13	2	21,54 11,43 33,33	0,00 2,10 1,94 2,31	##### 31,63 32,73 30,23	3 189 82 107	33,33 51,85 67,07 40,19	1,50 4,15 2,88 8,62	1,50 1,31 0,94 2,61
CFCS_AC CFCS_B CRCIER	23,61 19,13 4,99 2,57	98 55 43 32	35 30 20	4 10 5	0 51 31 20 15	1 31 18 13 10		21,54 11,43 33,33 25,00	0,00 2,10 1,94 2,31 2,00	##### 31,63 32,73 30,23 31,25	3 189 82 107 122	33,33 51,85 67,07 40,19 26,23	1,50 4,15 2,88 8,62 12,48	1,50 1,31 0,94 2,61 3,90
CFCS CFCS_AC CFCS_B CRCIER UGCSH	23,61 19,13 4,99 2,57 35,31	98 55 43 32 207	35 30 20 147	4 10 5 40	0 51 31 20 15	1 31 18 13 10 60	2	21,54 11,43 33,33 25,00 27,21	0,00 2,10 1,94 2,31 2,00 2,45	##### 31,63 32,73 30,23 31,25 28,99	3 189 82 107 122 588	33,33 51,85 67,07 40,19 26,23 35,20	1,50 4,15 2,88 8,62 12,48 5,86	1,50 1,31 0,94 2,61 3,90 1,70
CFCS_AC CFCS_B CRCIER	23,61 19,13 4,99 2,57	98 55 43 32	35 30 20	4 10 5	0 51 31 20 15 107 11	1 31 18 13 10	2	21,54 11,43 33,33 25,00	0,00 2,10 1,94 2,31 2,00 2,45 1,19	##### 31,63 32,73 30,23 31,25	3 189 82 107 122 588 189	33,33 51,85 67,07 40,19 26,23 35,20 24,34	1,50 4,15 2,88 8,62 12,48	1,50 1,31 0,94 2,61 3,90 1,70 1,53
CFCS CFCS_AC CFCS_B CRCIER UGCSH	23,61 19,13 4,99 2,57 35,31	98 55 43 32 207	35 30 20 147	4 10 5 40	0 51 31 20 15	1 31 18 13 10 60	2	21,54 11,43 33,33 25,00 27,21	0,00 2,10 1,94 2,31 2,00 2,45	##### 31,63 32,73 30,23 31,25 28,99	3 189 82 107 122 588	33,33 51,85 67,07 40,19 26,23 35,20	1,50 4,15 2,88 8,62 12,48 5,86	1,50 1,31 0,94 2,61 3,90 1,70
CFCS_AC CFCS_B CRCIER UGCSH UGCSH_1	23,61 19,13 4,99 2,57 35,31 13,70	98 55 43 32 207 46	35 30 20 147 25	4 10 5 40 14	0 51 31 20 15 107 11	1 31 18 13 10 60 21	2	21,54 11,43 33,33 25,00 27,21 56,00	0,00 2,10 1,94 2,31 2,00 2,45 1,19	##### 31,63 32,73 30,23 31,25 28,99 45,65	3 189 82 107 122 588 189	33,33 51,85 67,07 40,19 26,23 35,20 24,34	1,50 4,15 2,88 8,62 12,48 5,86 3,36	1,50 1,31 0,94 2,61 3,90 1,70 1,53

Annexe 4 : Liste des trophées médaillés récoltés en 2014

NR_ORDRE	LIEU_TIR	СС	DATE_TIR	POINTURE	COTE_CIC	MED	AGE
Ce-14/031	Havelange	CFCFC		20SA-18SA	219,87	OR	7
Ce-14/10523	Houffalize	CCBSJ	22/09/2014	18SA-18SA	212,01	OR	9
Ce-14/10985	Paliseul	CCO	19/11/2014	16SA-12	211,02	OR	9
Ce-14/10428	Elsenborn	CCHFE	22/11/2014	18-16	206,62	ARGENT	12
Ce-14/10633	Viroinval	CCGBCCV	30/09/2014	14SA-16SA	206,29	ARGENT	NA
Ce-14/10100	Houyet	CFCFC	25/09/2014	16SA-16SA	204,89	ARGENT	11
Ce-14/10562	Spa	CCSSS	28/09/2014	14-16SA	204,68	ARGENT	11
Ce-14/10134	Houyet	CFCFC	22/11/2014	16SA-16	203,46	ARGENT	9
Ce-14/015	Büllingen	CCHFE	14/03/2015	18SA-20SA	202,95	ARGENT	7
Ce-14/10572	Gouvy	ССНА	21/09/2014	18SA-16SA	202	ARGENT	14
Ce-14/10121	Beauraing	CFCFC	24/09/2014	18SA-14SA	201,89	ARGENT	8
Ce-14/10126	Houyet	CFCFC	26/09/2014	16SA-18SA	200,48	ARGENT	6
Ce-14/11072	Libin	UGCSH	25/09/2014	16SA-18SA	200,19	ARGENT	11
Ce-14/10699	Nassogne	UGCSH	25/09/2014	16SA-18SA	199,43	ARGENT	11
Ce-14/10944	Beauraing	CCHL	21/09/2014	16SA-16SA	199,41	ARGENT	9
Ce-14/10693	Tenneville	UGCSH	22/09/2014	22SA-20SA	199,3	ARGENT	12
Ce-14/10306	Theux	CCSSS	24/09/2014	14SA-14SA	199,23	ARGENT	10
Ce-14/10722	Nassogne	UGCSH	24/09/2014	20SA-18SA	198,93	ARGENT	9
Ce-14/10786	Libramont-Chevigny	UGCSH	3/10/2014	16SA-16SA	198,5	ARGENT	11
Ce-14/10982	Daverdisse	CCO	22/09/2014	14SA-16SA	198,21	ARGENT	9
Ce-14/10926	Wellin	CCHL	21/09/2014	20SA-20SA	198,09	ARGENT	8
Ce-14/10745	Libramont-Chevigny	UGCSH	21/09/2014	14SA-18	197,88	ARGENT	9
Ce-14/10108	Rochefort	CFCFC	26/12/2014	14SA-14SA	197,66	ARGENT	8
Ce-14/10936	Libin	CCHL	26/09/2014	14SA-16SA	197,65	ARGENT	6
Ce-14/10951	Daverdisse	CCHL	14/10/2014	12-18SA	197,48	ARGENT	8
Ce-14/10548	Manhay	ССВРМЕ	7/12/2014	14SA-14SA	196,02	ARGENT	9
Ce-14/10482	Sankt-Vith	CCHFE	6/12/2014	18SA-14SA	195,98	ARGENT	9
Ce-14/10575	Gouvy	ССНА	25/09/2014	18-20SA	195,97	ARGENT	7
Ce-14/10937	Libin	CCHL	27/09/2014	12SA-22SA	195,64	ARGENT	11
Ce-14/10183	Bièvre	CFCS	28/09/2014	12-14SA	195,62	ARGENT	6
Ce-14/10854	Paliseul	CCS	16/11/2014	18SA-18SA	195,59	ARGENT	8
Ce-14/10101	Houyet	CFCFC	22/09/2014	22SA-18SA	195,59	ARGENT	11
Ce-14/10962	Saint-Hubert	UGCSH	14/01/2015	14SA-16SA	195,49	ARGENT	12
Ce-14/10509	Stoumont	CCSAL	2/10/2014	12-16SA	195,46	ARGENT	13
Ce-14/10302	Stoumont	CCSSS	5/10/2014	16SA-14SA	195,41	ARGENT	14
Ce-14/10455	Büllingen	CCHFE	31/10/2014	20SA-18SA	195,22	ARGENT	8
Ce-14/10197	Gedinne	CFCS	23/11/2014	16-14SA	195,11	ARGENT	7
Ce-14/10504	Vielsalm	CCSAL	2/10/2014	12SA-12SA	194,93	ARGENT	10
Ce-14/10544	La Roche-en-Ardenne	CCBSJ	14/10/2014	14-12	194,66	ARGENT	11
Ce-14/10305	Spa	CCSSS	21/09/2014	12-14	194,53	ARGENT	12
Ce-14/10686	Saint-Hubert	UGCSH	22/09/2014	14SA-14SA	194,37	ARGENT	11





Ce-14/10929	Wellin	CCHL	21/09/2014	14SA-16SA	194,26	ARGENT	7
Ce-14/021	Herbeumont	CCS		16SA-16SA	194,12	ARGENT	8
Ce-14/10526	Houffalize	CCBSJ	26/09/2014	16SA-14SA	193,95	ARGENT	11
Ce-14/035	Beauraing	CFCS	9/10/2014	12-12	193,46	ARGENT	10
Ce-14/10574	Houffalize	ССНА	3/12/2014	16-16SA	193,44	ARGENT	13
Ce-14/10981	Daverdisse	ссо	21/09/2014	12-16SA	193,32	ARGENT	10
Ce-14/10700	Nassogne	UGCSH	28/09/2014	16SA-14SA	193,16	ARGENT	12
Ce-14/10685	Saint-Hubert	UGCSH	21/09/2014	16SA-12	192,99	ARGENT	10
Ce-14/10576	Vielsalm	ССНА	5/11/2014	16SA-20SA	192,88	ARGENT	8
Ce-14/10933	Libin	CCHL	22/09/2014	14-16SA	192,84	ARGENT	9
Ce-14/10826	Vresse-sur-Semois	CCS	1/10/2014	18SA-16SA	191,99	ARGENT	9
Ce-14/10591	Vielsalm	ССНА	22/12/2014	12-16	191,84	ARGENT	11
Ce-14/10570	Vielsalm	CCHA	21/09/2014	12SA-16SA	191,72	ARGENT	10
Ce-14/10797	Tellin	UGCSH	25/09/2014	20SA-16SA	191,41	ARGENT	10
Ce-14/10291	Jalhay	CCVH	20/10/2014	14-16SA	191,27	ARGENT	10
Ce-14/11076	Libin	UGCSH	21/09/2014	18SA-14	190,87	ARGENT	10
Ce-14/11074	Libin	UGCSH	29/09/2014	12-14	190,74	ARGENT	9
Ce-14/10088	Rochefort	CFCFC	29/12/2014	12SA-12SA	190,69	ARGENT	11
Ce-14/11071	Libin	UGCSH	23/09/2014	18-12	190,69	ARGENT	8
Ce-14/10304	Stoumont	CCSSS	24/09/2014	10-14SA	190,62	ARGENT	10
Ce-14/10555	Manhay	ССВРМЕ	20/10/2014	14SA-14SA	190,59	ARGENT	10
Ce-14/10184	Bièvre	CFCS	26/10/2014	16SA-16SA	189,99	BRONZE	5
Ce-14/10688	Saint-Hubert	UGCSH	26/09/2014	16SA-20SA	189,64	BRONZE	8
Ce-14/039	Manhay	ССВРМЕ	10/10/2014	14SA-12SA	189,09	BRONZE	7
Ce-14/10759	Sainte-Ode	UGCSH	25/09/2014	14SA-14	188,8	BRONZE	9
Ce-14/10506	Lierneux	CCSAL	16/10/2014	14SA-14SA	188,51	BRONZE	7
Ce-14/10853	Bouillon	CCS	4/10/2014	14-12	188,46	BRONZE	10
Ce-14/10155	Rochefort	CRCIER	26/09/2014		188,35	BRONZE	10
Ce-14/10516	Houffalize	CCBSJ	27/01/2015	14SA-12	188,29	BRONZE	9
Ce-14/10521	La Roche-en-Ardenne	CCBSJ	21/09/2014	16SA-14SA	188,12	BRONZE	9
Ce-14/027	[UGCSH]	UGCSH			187,94	BRONZE	NA
Ce-14/20561	Gedinne	CFCS	30/11/2014	14SA-14SA	187,89	BRONZE	11
Ce-14/10095	Rochefort	CFCFC	8/10/2014	12SA-12	187,67	BRONZE	9
Ce-14/10809	Libin	UGCSH	19/10/2014	14SA-14SA	187,67	BRONZE	9
Ce-14/10202	Gedinne	CFCS	1/10/2014	12SA-14SA	187,6	BRONZE	8
Ce-14/10298	Stavelot	CCVH	26/09/2014	16SA-18SA	187,49	BRONZE	10
Ce-14/10300	Jalhay	CCVH	14/10/2014	12-12	186,91	BRONZE	11
Ce-14/10763	Libramont-Chevigny	UGCSH	20/12/2014	14SA-14SA	186,77	BRONZE	9
Ce-14/10573	Houffalize	ССНА	22/09/2014	14SA-12	186,51	BRONZE	11
Ce-14/038	Manhay	ССВРМЕ		14-16SA	186,47	BRONZE	8
Ce-14/10408	Jalhay	CCHFE	26/09/2014	14SA-14SA	186,18	BRONZE	10
Ce-14/10564	Theux	CCSSS	23/09/2014	14SA-12SA	185,75	BRONZE	10
Ce-14/10948	Wellin	CCHL	24/09/2014	14-12SA	185,74	BRONZE	11
Ce-14/10503	Vielsalm	CCSAL	1/10/2014	14SA-12SA	185,59	BRONZE	9
Ce-14/10687	Saint-Hubert	UGCSH	26/09/2014	10-14	185,27	BRONZE	13







Ce-14/10858	Bertrix	CCS	22/11/2014	14SA-14	185,14	BRONZE	9
Ce-14/10947	Wellin	CCHL	24/09/2014	12-12	185,11	BRONZE	13
Ce-14/10093	Rochefort	CFCFC	6/10/2014	14SA-14SA	184,98	BRONZE	7
Ce-14/10532	La Roche-en-Ardenne	CCBSJ	17/10/2014	10-14SA	184,9	BRONZE	7
Ce-14/10930	Wellin	CCHL	23/09/2014	14SA-12SA	184,4	BRONZE	8
Ce-14/11075	Libin	UGCSH	21/09/2014	12-10	184,34	BRONZE	11
Ce-14/10201	Gedinne	CFCS	26/09/2014	14SA-16SA	184,03	BRONZE	11
Ce-14/10748	Sainte-Ode	UGCSH	3/10/2014	14-16SA	183,79	BRONZE	7
Ce-14/10154	Rochefort	CRCIER	26/09/2014	12SA-10	183,72	BRONZE	10
Ce-14/018	Houffalize	CCBSJ	8/03/2015	14SA-14SA	183,67	BRONZE	NA
Ce-14/10547	Manhay	ССВРМЕ	27/09/2014	14SA-16SA	183,66	BRONZE	9
Ce-14/10450	Büllingen	CCHFE	22/09/2014	12-14	183,48	BRONZE	6
Ce-14/023	Redu	ССО	. ,	12-12	183,45	BRONZE	8
Ce-14/037	Daverdisse	CCHL	22/03/2015	16-16SA	182,79	BRONZE	NA
Ce-14/10822	Vresse-sur-Semois	CCS	1/12/2014	12-10	182,4	BRONZE	10
Ce-14/10876	Chiny	CCS	7/12/2014	14SA-16SA	182,12	BRONZE	7
Ce-14/036	Libin	CCHL		16SA-16SA	181,97	BRONZE	13
Ce-14/10150	Rochefort	CFCFC	16/11/2014	14SA-16SA	181,61	BRONZE	9
Ce-14/10934	Libin	CCHL	23/09/2014	12-14SA	181,59	BRONZE	8
Ce-14/10852	Bouillon	ccs	4/10/2014	14SA-12	181,54	BRONZE	7
Ce-14/20428	Hastière	CFCFC	13/12/2014	16SA-14SA	181,49	BRONZE	5
Ce-14/10551	Manhay	ССВРМЕ	17/10/2014	16SA-12	181,4	BRONZE	8
Ce-14/10694	Tenneville	UGCSH	10/10/2014	10-12	180,65	BRONZE	13
Ce-14/10782	Libramont-Chevigny	UGCSH	21/09/2014	10-12	180,63	BRONZE	6
Ce-14/025	Nassogne	CCFA		12-10	180,33	BRONZE	NA
Ce-14/10553	Manhay	ССВРМЕ	25/09/2014	14SA-14SA	180,15	BRONZE	7
Ce-14/20940	Jalhay	CCVH	26/09/2014	12SA-10	180,06	BRONZE	NA
Ce-14/10874	Herbeumont	CCS	1/11/2014	10-12SA	180,01	BRONZE	7
Ce-14/014	Elsenborn	CCHFE	13/01/2015	12SA-12SA	179,81	BRONZE	12
Ce-14/10828	Bouillon	CCS	18/12/2014	12-10	179,37	BRONZE	10
Ce-14/10451	Büllingen	CCHFE	6/10/2014	14-12	179,2	BRONZE	10
Ce-14/10089	Ciney	CFCFC	8/11/2014	16SA-12SA	178,91	BRONZE	10
Ce-14/10731	Nassogne	UGCSH	11/11/2014	16SA-16SA	178,59	BRONZE	8
Ce-14/10070	Léglise	CCFARM	15/11/2014	12-16	178,53	BRONZE	9
Ce-14/10136	Marche-en-Famenne	CFCFC	8/11/2014	12-10	178,49	BRONZE	6
Ce-14/10190	Vresse-sur-Semois	CFCS	30/10/2014	12(SA)-12(SA)	178,08	BRONZE	7
Ce-14/22625	Libin	UGCSH	22/11/2014	10-10	178,05	BRONZE	10
Ce-14/10200	Gedinne	CFCS	22/09/2014	18SA-14SA	177,89	BRONZE	7
Ce-14/022	Bouillon	CCS		14SA-12	177,79	BRONZE	8
Ce-14/012	Büllingen	CCHFE	18/09/2014	18SA-14SA	177,79	BRONZE	5
Ce-14/10716	Nassogne	UGCSH	25/01/2015	14-14	177,78	BRONZE	12
Ce-14/10863	Bouillon	CCS	14/12/2014	14SA-14SA	177,57	BRONZE	7
Ce-14/026	Tenneville	UGCSH	26/03/2015		177,34	BRONZE	NA
Ce-14/21846	La Roche-en-Ardenne	CCBSJ	13/11/2014	8-12SA	176,85	BRONZE	9
Ce-14/029	Rochefort	CFCFC		16SA-12SA	176,8	BRONZE	NA







Ce-14/10810	Libin	UGCSH	19/10/2014	12SA-12SA	176,79	BRONZE	7
Ce-14/10935	Libin	CCHL	23/09/2014	12-14SA	176,74	BRONZE	9
Ce-14/10096	Rochefort	CFCFC	17/11/2014	14-12	176,72	BRONZE	13
Ce-14/10515	Houffalize	CCBSJ	23/09/2014	14SA-14SA	176,65	BRONZE	11
Ce-14/50180	Houffalize	CCBSJ	30/10/2014	10-12	176,65	BRONZE	9
Ce-14/10878	Herbeumont	CCS	17/10/2014	14SA-12	176,26	BRONZE	7
Ce-14/10307	Stavelot	CCSSS	2/10/2014	14SA-12SA	175,98	BRONZE	11
Ce-14/10961	Saint-Hubert	UGCSH	7/01/2015	10-10	175,76	BRONZE	9
Ce-14/10517	Houffalize	CCBSJ	1/10/2014	12SA-12SA	175,66	BRONZE	6
Ce-14/10891	Florenville	CCS	25/09/2014	14SA-12	175,61	BRONZE	8
Ce-14/11021	Bertrix	ССО	3/10/2014	16SA-14	175,52	BRONZE	4
Ce-14/48909	Houffalize	CCBSJ	22/12/2014	14-14SA	175,46	BRONZE	12
Ce-14/10983	Daverdisse	ссо	9/11/2014	14SA-12	175,15	BRONZE	11
Ce-14/10542	Manhay	CCBSJ	27/09/2014	14SA-14SA	174,8	BRONZE	7
Ce-14/10571	Vielsalm	ССНА	21/09/2014	12SA-12SA	174,58	BRONZE	8
Ce-14/10698	Nassogne	UGCSH	21/09/2014	14-10	174,56	BRONZE	11
Ce-14/10177	Gedinne	CFCS	29/12/2014	16SA-12(SA)	174,52	BRONZE	7
Ce-14/10915	Bertrix	CCS	20/12/2014	12-12	174,49	BRONZE	8
Ce-14/10846	Bouillon	CCS		12-14	174,28	BRONZE	6
Ce-14/22796	Bouillon	CCS	21/12/2014	8-10	174,23	BRONZE	9
Ce-14/10287	Trois-Ponts	CCAREL	21/09/2014	14SA-14SA	174,15	BRONZE	10
Ce-14/011	Jalhay	CCVH	23/09/2014	14SA-14SA	174,15	BRONZE	NA
Ce-14/10194	Gedinne	CFCS	12/10/2014	14SA-14SA	173,73	BRONZE	4
Ce-14/016	Stoumont	CCSSS	11/11/2014	10-14	173,73	BRONZE	NA
Ce-14/10187	Beauraing	CFCS	30/11/2014	12(SA)-10(SA)	173,45	BRONZE	7
Ce-14/10569	Vielsalm	ССНА	21/09/2014	16SA-18SA	173,29	BRONZE	11
Ce-14/10505	Lierneux	CCSAL	3/10/2014	14SA-12	173,14	BRONZE	9
Ce-14/10365	Trois-Ponts	CCAREL	21/09/2014	10-10	172,97	BRONZE	9
Ce-14/10942	Beauraing	CCHL	6/11/2014	14-10	172,92	BRONZE	2
Ce-14/20348	Rochefort	CFCFC	20/10/2014	10-10	172,43	BRONZE	9
Ce-14/10311	Aywaille	ССВРМЕ	15/10/2014	10-14SA	172,28	BRONZE	6
Ce-14/024	Nassogne	UGCSH		16-18	172,15	BRONZE	NA
Ce-14/21516	Amel	CCHFE	24/09/2014	10-8	171,84	BRONZE	8
Ce-14/10293	Waimes	CCVH	22/09/2014	14SA-14SA	171,81	BRONZE	NA
Ce-14/10157	Rochefort	CRCIER	26/09/2014	14-12	171,77	BRONZE	11
Ce-14/10565	Manhay	ССВРМЕ	29/09/2014	12SA-10	171,63	BRONZE	4
Ce-14/10755	Sainte-Ode	UGCSH	24/09/2014	14SA-14SA	171,44	BRONZE	7
Ce-14/10940	Wellin	CCHL	16/12/2014	16SA-18SA	171,38	BRONZE	9
Ce-14/10825	Vresse-sur-Semois	ccs	9/11/2014	16SA-16	171,04	BRONZE	5
Ce-14/10943	Beauraing	CCHL	23/09/2014	10-12	170,88	BRONZE	7
Ce-14/10528	Houffalize	CCBSJ	30/09/2014	14SA-14SA	170,77	BRONZE	10
Ce-14/10794	Tellin	UGCSH	18/10/2014	12SA-12SA	170,62	BRONZE	10
Ce-14/10180	Bièvre	CFCS	9/11/2014	10-10	170,56	BRONZE	10
Ce-14/10453	Büllingen	CCHFE	26/09/2014	12-10	170,17	BRONZE	7
Ce-14/10831	Bouillon	CCS	17/12/2014	12-12	170,15	BRONZE	6







Ce-14/10192	Beauraing	CFCS	19/12/2014	14SA-12SA	170,13	BRONZE	7
Ce-14/10543	Manhay	CCBSJ	1/10/2014	10-10	170,1	BRONZE	9
Ce-14/10513	Lierneux	CCSAL	3/10/2014	12SA-14	170,07	BRONZE	8
Ce-14/10182	Bièvre	CFCS	26/10/2014	14SA-12SA	169,9	SNA	7
Ce-14/10820	Vresse-sur-Semois	CCS	2/11/2014	12SA-14SA	169,84	SNA	6
Ce-14/10830	Vresse-sur-Semois	CCS	14/12/2014	10-14SA	169,81	SNA	9
Ce-14/017	Stavelot	CCSSS	20/12/2014	14-10	169,75	SNA	NA
Ce-14/10099	Rochefort	CFCFC	20/12/2014	12-10	169,54	SNA	13
Ce-14/10511	Vielsalm	CCSAL	25/10/2014	12-10	169,46	SNA	8
Ce-14/10432	Elsenborn	CCHFE	6/10/2014	12-12	169,43	SNA	11
Ce-14/10054	Florenville	CCS	25/11/2014	14SA-12	169,31	SNA	9
Ce-14/10821	Vresse-sur-Semois	CCS		14SA-14SA	168,97	SNA	8
Ce-14/10557	Erezée	ССВРМЕ	21/10/2014	12-14	168,78	SNA	11
Ce-14/10085	Houyet	CFCFC	28/09/2014	12SA-12(SA)	168,77	SNA	9
Ce-14/030	Rochefort	CFCFC		12SA-12SA	168,68	SNA	NA
Ce-14/10525	Houffalize	CCBSJ	24/09/2014	12SA-10	168,55	SNA	7
Ce-14/10092	Rochefort	CFCFC	23/09/2014	12SA-14SA	167,93	SNA	2
Ce-14/10950	Daverdisse	CCHL	14/10/2014	10-12	167,91	SNA	11
Ce-14/10371	[CCSAL]	CCSAL	2/11/2014	10-12SA	167,63	SNA	NA
Ce-14/10887	Chiny	CCS	8/12/2014	12-10	167,38	SNA	8
Ce-14/10558	Erezée	ССВРМЕ	30/09/2014	16SA-12	166,99	SNA	6
Ce-14/10886	Chiny	CCS	14/10/2014	14SA-14SA	166,3	SNA	6
Ce-14/21881	Houffalize	CCBSJ	21/09/2014	10SA-12SA	166,26	SNA	7
Ce-14/10128	Houyet	CFCFC	14/12/2014	14SA-12SA	165,79	SNA	6
Ce-14/10752	Sainte-Ode	UGCSH	21/09/2014	14SA-12	165,67	SNA	12
Ce-14/10524	Houffalize	CCBSJ	22/09/2014	12SA-16SA	165,62	SNA	10
Ce-14/22684	Bouillon	ccs	9/10/2014	10SA-10SA	165,62	SNA	5
Ce-14/10437	Elsenborn	CCHFE	5/10/2014	14SA-12	165,31	SNA	6
Ce-14/10880	Bertrix	CCS	5/10/2014	14SA-12SA	165,23	SNA	4





